



KPMG S.A.
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



APLITEC S.A.S.
4-14, rue Ferrus
75014 Paris

Akuo Energy S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025
Akuo Energy S.A.S.
140, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris



KPMG S.A.
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



APLITEC S.A.S.
4-14, rue Ferrus
75014 Paris

Akuo Energy S.A.S.

140, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Akuo Energy S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.4 « Changement de méthode comptable relatif aux immobilisations corporelles (IAS 16) » de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthodes comptables relatif aux immobilisations corporelles et son incidence sur les comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Pertes de valeur des actifs corporels

Les immobilisations corporelles, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 1 247 millions d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 4.3 « Dépréciation des actifs » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation fondés sur les prévisions de flux de trésorerie. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces prévisions, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations, et à vérifier que les notes 4.1 « Immobilisations corporelles » et 4.3 « Dépréciation des actifs » de l'annexe donnent une information appropriée.

- Impôts différés actifs

La note 9.4 « Impôts différés » de l'annexe précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des impôts différés actifs. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues concernant la recouvrabilité des impôts différés actifs et à vérifier que la note 9.4 « Impôts différés » de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en

place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des


circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 2 avril 2026
KPMG S.A.

Marc Baldassari
Associé

Paris, le 2 avril 2026
APLITEC



Maud Bodin-Veraldi
Associée



Akuo Energy SAS

Etats financiers consolidés 2025

SOMMAIRE DES ETATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
COMPTE DE RESULTAT	4
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL.....	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	6
NOTES ANNEXES.....	8

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF (en milliers d'euros)	Note N°	31/12/2025	31/12/2024 *
Actifs non-courants		1 480 339	1 445 035
Goodwill	4.2	14 593	15 243
Immobilisations incorporelles	4.2	5 949	1 801
Immobilisations corporelles	4.1	1 247 104	1 217 351
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5	104 046	63 969
Actifs financiers non-courants	4.4	80 659	125 475
Actif d'impôts différés	9.4	27 989	21 196
Actifs courants		332 097	344 343
Stocks d'en-cours de services	3.6	2 788	5 432
Créances clients et autres débiteurs	3.6	84 252	84 036
Créances d'impôt		4 053	5 211
Actifs financiers courants	4.4	8 688	12 528
Autres créances et comptes de régularisation	3.6	9 514	8 594
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2	219 427	208 982
Groupes d'actifs destinés à être cédés		3 376	19 561
TOTAL ACTIF		1 812 436	1 789 378
PASSIF (en milliers d'euros)	Note N°	31/12/2025	31/12/2024 *
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	7	73 055	-149 409
Capital social		307 405	1 799
Primes		59 132	59 132
Réserves non distribuées		-258 946	-169 305
Réserves correspondant aux autres éléments du résultat global	7.5	11 446	20 028
Réserves de conversion		-4 015	44
Résultat de l'exercice		-41 967	-61 108
Participations ne donnant pas le contrôle	7.4	14 441	7 924
Capitaux propres du Groupe		87 496	-141 485
Passifs non courants		1 385 711	1 680 789
Emprunts bancaires non-courants	6.1	562 303	698 969
Comptes courants d'associés	6.1	386 612	455 614
Autres dettes financières non-courantes	6.1	365 951	453 034
Provisions non courantes	8	27 972	37 513
Passifs d'impôts différés	9.4	42 872	35 659
Passifs courants		339 229	250 074
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	3.6	63 598	68 169
Emprunts et concours bancaires courants	6.1	180 611	106 668
Autres dettes financières courantes	6.1	70 641	58 276
Dettes d'impôts courantes	3.6	3 052	2 716
Autres passifs courants	3.6	21 326	12 991
Groupes de passifs destinés à être cédés			1 253
TOTAL Passif		1 724 940	1 930 864
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 812 436	1 789 378

(*) Les chiffres de 2024 ont été retraités à la suite du changement de méthode comptable relatif aux immobilisations corporelles, voir la note 1.4.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	2025	2024 *
Chiffre d'affaires	245 054	250 596
Autres produits de l'activité	3 495	4 536
Consommation de matières premières et marchandises	-3 991	-11 480
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	-2 729	-806
Charges de personnel	-32 352	-44 920
Autres charges externes	-54 460	-56 110
Impôts & taxes	-7 326	-8 377
Autres produits d'exploitation	5 324	5 074
Autres charges d'exploitation	-5 055	-2 355
Excédent brut d'exploitation	147 959	136 159
Amortissements des installations	-59 687	-53 692
Autres produits opérationnels	24 171	14 794
Autres charges opérationnelles	-35 519	-57 601
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	76 924	39 661
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	5 399	-2 199
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES après Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	82 324	37 461
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8 041	6 484
Coût de l'endettement financier brut	-97 015	-91 690
Coût de l'endettement financier net	-88 974	-85 206
Autres produits financiers	41 203	21 644
Autres charges financières	-45 725	-9 218
Résultat financier net	-93 497	-72 780
RESULTAT AVANT IMPÔTS	-11 173	-35 318
Charge / produit d'impôt	-11 882	-18 954
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES	-23 055	-54 272
Résultat des activités abandonnées	-11 628	-1 137
RESULTAT DE LA PERIODE	-34 682	-55 409
Participations ne donnant pas le contrôle	-7 284	-5 698
RESULTAT NET attribuable aux propriétaires de la Société	-41 966	-61 107

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Note N°	2025	2024 *
RESULTAT DE LA PERIODE		-34 682	-55 409
Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat			
Variations des écarts actuariels liés au régime à prestations définies	3.3	417	210
Éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat			
Variations de juste valeur des instruments de couverture	6.4	-13 168	-8 284
Impôts différés liés aux variations de valeur des instruments de couverture	9.4	458	1 823
Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		-3 611	-176
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL, NET D'IMPOTS		-15 904	-6 427
RESULTAT GLOBAL		-50 586	-61 837
Dont part du groupe		-59 606	-64 834
Dont participation ne donnant pas le contrôle		9 020	2 997

(*) Les chiffres de 2024 ont été retraités à la suite du changement de méthode comptable relatif aux immobilisations corporelles, voir la note 1.4.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserves non distribuées	Réserves correspondant aux autres éléments du résultat global	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Part groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023 *	1 771	59 132	-135 715	24 863	-899	-36 706	-87 553	9 585	-77 968
Résultat de la période						-61 107	-61 107	5 698	-55 409
Variation des réserves de conversion				0	931		931	-1 107	-176
Variation de juste valeur des instruments financiers				-4 867			-4 867	-1 581	-6 448
Variations des écarts actuariels liés au régime à prestations définies				210			210	0	210
Résultat global				-4 657	931	-61 107	-64 834	3 011	-61 823
Affectation du résultat			-36 705			36 705	-0	0	-0
Variation de périmètre	0	0	-671	-177	9	0	-838	2 058	1 220
Dividendes versés			-30				-30	-7 035	-7 065
Augmentation capital	28		-0				28	0	28
Paiement en actions			4 365				4 365		4 365
Variation de pourcentage d'intérêt			563		3		566	261	827
Autres variations			-1 113		-0		-1 113	44	-1 069
Total des opérations avec les actionnaires	28	0	-33 590	-177	12	36 705	2 978	-4 671	-1 694
Solde au 31 décembre 2024 *	1 799	59 132	-169 305	20 028	44	-61 108	-149 409	7 924	-141 485
Résultat de la période						-41 966	-41 966	7 284	-34 682
Variation des réserves de conversion				0	-6 693		-6 693	3 083	-3 611
Variation de juste valeur des instruments financiers				-11 363			-11 363	-1 347	-12 710
Variations des écarts actuariels liés au régime à prestations définies				417			417	0	417
Résultat global				-10 946	-6 693	-41 966	-59 606	9 020	-50 586
Affectation du résultat			-61 107			61 107	0	0	0
Variation de périmètre	-0	-0	-2 666	1	2 666		0	-1 603	-1 603
Dividendes versés			138				138	-8 225	-8 087
Augmentation capital	305 606	0	-0				305 606	0	305 606
Variation de pourcentage d'intérêt			-28 276	2 369	-31	0	-25 938	1 004	-24 934
Autres variations			2 269	-6			2 263	6 321	8 584
Total des opérations avec les actionnaires	305 606	-0	-89 641	2 364	2 634	61 107	282 070	-2 503	279 567
Solde au 31 décembre 2025	307 405	59 132	-258 946	11 446	-4 015	-41 967	73 055	14 441	87 496

(*) Les chiffres de 2024 ont été retraités à la suite du changement de méthode comptable relatif aux immobilisations corporelles, voir la note 1.4.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Note N°	2025	2024 *
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		-23 055	-54 272
Elim. du résultat des mises en équivalence		-5 399	2 199
Elim. des amortissements et provisions		94 213	78 649
Elim. des plus ou moins-values de cessions		-22 837	11 134
Elim. des produits de dividendes		-13	-22
Autres charges et produits calculés		-105	4 691
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES		42 804	42 378
Elim. de la charge (produit) d'impôt	9.3	11 882	18 954
Elim. du coût de l'endettement financier net	6.3	93 520	85 206
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER		148 205	146 538
Incidence de la variation du BFR	3.6	13 662	-9 294
Impôts payés		-11 128	-13 045
Variation du besoin en fond de roulement		2 534	-22 339
Flux généré par les activités abandonnées		-5 617	5 748
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		145 123	129 947
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-143 750	-122 930
Acquisition d'actifs financiers		-2 569	-1 089
Augmentation des prêts et avances consentis		-13 932	-16 062
Augmentation de la trésorerie non disponible (DSRA)		-791	-2 034
Prises de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie		660	103
Investissements	4	-160 382	-142 011
Diminution des prêts et avances consentis		6 375	3 128
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		45	192
Cession d'actifs financiers		28 911	4 177
Dividendes reçus		18	702
Diminution de la trésorerie non disponible (DSRA)		2 209	1 379
Pertes de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie		8	72
Désinvestissements	4	37 565	9 650
Flux d'investissement des activités abandonnées		2 225	-1 401
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-120 593	-133 762
Augmentations de capital		54 295	-927
Cession (acquisition) nette d'actions propres		-896	-1 094
Emission d'emprunts	6.1	216 758	277 628
Remboursement d'emprunts	6.1	-168 504	-194 303
Intérêts financiers nets versés	6.3	-86 512	-83 210
Dividendes payés aux minoritaires		-4 055	-7 035
Autres flux liés aux opérations de financement		-4	12 064
Opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle		-26 589	-282
Flux de financement des activités abandonnées		2 285	-2 689
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-13 084	122
VARIATION DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		11 445	-3 693
Trésorerie d'ouverture	6.2	208 959	211 764
Trésorerie de clôture	6.2	219 207	208 959
Trésorerie de clôture des activités abandonnées		0	270
Incidence des changements de principes comptables		1 394	0
Incidence de la variation des taux de change		-2 592	1 159

(*) Les chiffres de 2024 ont été retraités à la suite du changement de méthode comptable relatif aux immobilisations corporelles, voir la note 1.4.

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES

1	Principes comptables	8
2	Evènements significatifs de l'exercice	18
3	Eléments de l'activité opérationnelle	22
4	Eléments relatifs aux investissements	30
5	Participations dans les entreprises mises en équivalence	39
6	Eléments relatifs au financement	40
7	Capitaux propres	52
8	Provisions et passifs éventuels	54
9	Impôts sur le résultat	56
10	Catégories et hiérarchie de juste valeur d'actifs et passifs financiers	59
11	Autres informations	60
12	Evènements postérieurs à la clôture.....	61
13	Périmètre de consolidation.....	62

NOTES ANNEXES

1 Principes comptables

1.1 Cadre général d'environnement

La société Akuo Energy est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège est situé en France, à Paris. Le Groupe Akuo Energy (ci-après également dénommé « le Groupe ») est spécialisé dans la mise en œuvre d'unités de production d'énergie à partir de ressources renouvelables : éolien, solaire et hydro-électrique. Également, le Groupe développe des solutions de stockage d'énergie en lien avec ses activités.

Les activités du Groupe se développent sur un modèle économique qui concilie respect de l'environnement et performance énergétique.

Le Groupe est un opérateur industriel intégré dont l'intervention concerne le cycle de vie des centrales électriques : études, conception, financement, construction, exploitation et maintenance.

1.2 Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur.

L'établissement des états financiers consolidés, conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, passifs éventuels, capitaux propres et résultat du Groupe.

Le Groupe comprend des sociétés holding, de prestations de services, des sociétés en développement, en financement, en construction et en exploitation.

Le Groupe possède une dimension internationale, comme en témoigne la variété de ses implantations à travers le monde.

Les présents états financiers consolidés concernent la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 comprenant la société mère et ses filiales. Les comptes individuels de la société mère et de l'ensemble des filiales dans le périmètre de consolidation sont clôturés au 31 décembre 2025.

Les états financiers consolidés du Groupe seront soumis à l'assemblée générale pour approbation en 2026.

La Direction Générale du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs, passifs et passifs éventuels. Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent.

La mise en œuvre de ces estimations et hypothèses concerne principalement la dépréciation des actifs immobilisés, la recouvrabilité des impôts différés actifs.

1.3 Référentiel comptable appliqué

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2025. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations.

Il convient par ailleurs de noter que le Groupe n'applique pas, au cas d'espèce, les normes IFRS 8 « Secteurs Opérationnels » et IAS 33 « Résultat par action » qui ne sont pas obligatoires pour les sociétés n'émettant pas des actions ou des obligations cotées sur un marché réglementé.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2025.

Nouvelles normes applicables en 2025

L'amendement suivant n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe :

- IAS 21 : Effets des variations des cours des monnaies étrangères - Absence de convertibilité

Cet amendement entre en vigueur à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2025.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, non encore adoptés par l'Union européenne mais pouvant être applicables par anticipation au 1er janvier 2025

- Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7 : « Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles »
- Amendements à IFRS 9 et à IFRS 7 : Modifications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers
- Améliorations annuelles des normes IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7.

Le Groupe n'a pas démarré l'analyse des impacts éventuels sur ses comptes consolidés.

1.4 Changement de méthode comptable relatif aux immobilisations corporelles (IAS 16)

Nature du changement de méthode

Jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Groupe appliquait, pour certaines immobilisations corporelles, le modèle de réévaluation prévu par IAS 16, consistant à réévaluer à chaque clôture la valeur comptable des actifs à leur juste valeur.

À compter de l'exercice 2025, compte-tenu du contexte ci-après exposé, le Groupe a décidé de retenir le modèle du coût historique amorti, tel que prévu par IAS

16, pour l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

Ce changement constitue un changement de méthode comptable au sens d'IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

Justification du changement

Ce changement de méthode s'inscrit dans le nouveau contexte du Groupe, marqué

par l'acquisition d'Akuo par le fonds Ardian en juillet 2025.

Dans ce contexte, le maintien d'une réévaluation annuelle des immobilisations dans la consolidation intermédiaire Akuo Energy SAS n'apparaît plus adaptée. Le passage au modèle du coût historique permet d'assurer une cohérence des méthodes comptables au sein du Groupe, d'améliorer la comparabilité sectorielle, de réduire la volatilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur.

Conformément à IAS 8, le Groupe considère que cette nouvelle méthode fournit une information financière fiable et plus pertinente.

Modalités d'application

Conformément aux dispositions d'IAS 8, le changement de méthode comptable est appliqué de manière rétrospective. En conséquence :

- les comptes comparatifs ont été retraités comme si le modèle du coût historique avait toujours été appliqué ;

- les écarts de réévaluation antérieurement comptabilisés ont été annulés ;
- les immobilisations corporelles sont désormais comptabilisées à leur coût historique amorti, sous déduction des amortissements cumulés et, le cas échéant, des pertes de valeur constatées conformément à IAS 36.

Impact du changement de méthode

Sur la base des comptes consolidés audités au 31 décembre 2024, l'application du modèle de réévaluation IAS 16 a conduit à une augmentation de la valeur des immobilisations de 280 M€ et à un impact positif de 270 M€ sur les capitaux propres. Hors application d'IAS 16, les capitaux propres retraités auraient été négatifs à hauteur de -141 M€.

À titre indicatif, la réévaluation IAS 16 a également généré un surplus d'amortissements de 14 M€ en 2024 pour les entités intégrées globalement.

Les impacts sur la période comparative et pour les postes des états financiers primaires impactés par ce changement de méthode sont détaillés ci-dessous :

IMPACTS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

(en milliers d'euros)	Comptes publiés	Changement de méthode	Comptes retraités
Amortissements des installations	-67 544	13 852	-53 692
Autres produits opérationnels	13 401	1 393	14 794
Autres charges opérationnelles	-56 423	-1 178	-57 601
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	-3 832	1 633	-2 199
Charge / produit d'impôt	-15 854	-3 100	-18 954

IMPACTS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

(en milliers d'euros)	Comptes publiés	Changement de méthode	Comptes retraités
Elim. du résultat des mises en équivalence	3 832	-1 633	2 199
Elim. des amortissements et provisions	92 716	-14 067	78 649
Elim. de la charge (produit) d'impôt	15 854	3 100	18 954

IMPACTS SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2024

(en milliers d'euros)	Comptes publiés	Changement de méthode	Comptes retraités
Actif			
Immobilisations corporelles	1 497 697	-280 346	1 217 351
Participations dans les entreprises mises en équivalence	106 608	-42 639	63 969
Actif d'impôts différés	17 220	3 977	21 196
Passif			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	59 895	-209 304	-149 409
Participations ne donnant pas le contrôle	68 349	-60 424	7 924
Passifs d'impôts différés	87 431	-51 772	35 659

Au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	Comptes publiés	Changement de méthode	Comptes retraités
Actif			
Immobilisations corporelles	1 457 439	-304 515	1 152 923
Participations dans les entreprises mises en équivalence	112 136	-54 136	58 000
Actif d'impôts différés	14 285	-1 929	12 356
Passif			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	134 328	-221 881	-87 553
Participations ne donnant pas le contrôle	80 895	-71 310	9 585
Passifs d'impôts différés	89 938	-67 389	22 549

1.5 Principes comptables généraux

Les principes comptables généraux sont énoncés ci-dessous. Certains détails sont également décrits au niveau de chaque Note Annexe.

Périmètre et méthodes de consolidation

Entités contrôlées

La notion de contrôle d'une entité est définie sur la base de trois critères :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- L'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- Et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

En l'espèce, dans le Groupe, le contrôle des entités détenues à moins de 50% peut s'expliquer par l'une des situations suivantes :

- Le Groupe détient plus de 50% des droits de vote ;
- Le Groupe est l'opérateur du projet (disposant à ce titre d'un pouvoir irrévocable) et les droits des autres investisseurs sont jugés essentiellement protectifs.

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés, à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle exclusif ni le contrôle conjoint. L'influence notable est généralement présumée exister si le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle l'influence notable est constatée jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur. Dans le cas de valeur négative des titres en équivalence, une provision est constatée dans les comptes pour le montant négatif uniquement si l'investisseur a une obligation de couvrir ces pertes au-delà de son investissement.

1.6 Regroupements d'entreprises

Acquisition d'intérêts conférant le contrôle

Entités constituant une entreprise

Lors de la prise de contrôle d'une entité, les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur sauf exceptions spécifiquement prévues par la norme IFRS 3.

Le goodwill inscrit au bilan consolidé représente la différence entre :

- La somme des éléments suivants :
 - La contrepartie transférée,
 - Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, déterminé soit sur la base de leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs nets identifiables acquis (méthode du goodwill partiel). L'option pour la méthode du goodwill partiel, retenue jusqu'à date, mais ouverte transaction par transaction, est susceptible de faire l'objet de traitements différents pour de futures acquisitions (option possible pour la méthode du goodwill complet),
 - Et, si le regroupement est réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la quote-part détenue précédemment par le Groupe ;
- Et le montant net des actifs identifiables acquis et passifs repris, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition (sauf exceptions).

Lorsque la différence est négative, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les compléments de prix éventuels sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie

éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat. Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date de prise de contrôle pour finaliser la comptabilité d'acquisition. Les coûts liés au regroupement d'entreprise sont maintenus en charges.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an. Ces tests sont effectués de manière plus fréquente dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeur.

Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette entité étrangère sont traités comme des actifs et passifs de cette entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Entités ne constituant pas une entreprise

Dans les pratiques du Groupe, les acquisitions d'entités portant des projets de centrales en développement sont identifiées comme des acquisitions d'un actif ou d'un groupe d'actifs qui ne constituent pas une entreprise. Elles sont donc exclues du champ d'application de la norme IFRS 3.

Dans ce cas, le coût d'acquisition de cet actif ou du groupe d'actifs est alors intégralement attribué aux actifs et passifs individuels identifiables au prorata de leurs justes valeurs relatives à la date d'acquisition. Ces acquisitions ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'un goodwill.

Variations de pourcentages d'intérêts sans perte de contrôle

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Variations de pourcentages d'intérêts avec perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il déconsolide les actifs et passifs ainsi

que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale.

Ainsi, les cessions d'intérêts qui entraînent la perte de contrôle exclusif, donnent lieu en règle générale à la constatation d'un résultat de cession comptabilisé en résultat, calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération. Toute participation résiduelle conservée est ainsi évaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

1.7 Méthodes de conversion

Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût et libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Le tableau ci-dessous présente le cours de change pour les principales devises du Groupe :

Taux (devises)	2025		2024	
	Taux Clôture	Taux Moyen	Taux Clôture	Taux Moyen
Dirham EAU	0,232	0,241	0,263	0,252
Peso Argentin	0,001	0,001	0,001	0,001
Dollar Australien	0,570	0,571	0,596	0,610
Lev Bulgare	0,511	0,511	0,511	0,511
Peso Colombien (milliers)	0,226	0,219	0,219	0,227
Euro	1,000	1,000	1,000	1,000
Dollar de Hong Kong	0,124	0,114	0,124	0,118
Rupiah Indonésienne (milliers)	0,051	0,054	0,059	0,058
Dollar jamaïquain	0,005	0,006	0,006	0,006
Tugrik Mongol (milliers)	0,239	0,249	0,282	0,271
Roupie Mauricienne	0,018	0,019	0,021	0,020
Nouveau Sol	0,257	0,248	0,257	0,246
Zloty Polonais	0,237	0,236	0,234	0,232
Dinar Serbe	0,009	0,009	0,009	0,009
Karbovanet Ukrainien	0,020	0,021	0,023	0,023
Dollar US	0,851	0,885	0,963	0,924
Peso Uruguayen	0,022	0,022	0,022	0,023
Francs CFA BCEAO (milliers)	1,524	1,524	1,524	1,524
Francs CFP (milliers)	8,380	8,380	8,380	8,380
Dollar néo-zélandais	0,493	0,515	0,540	0,559

Etats financiers libellés en devises

Les actifs et passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Cette conversion s'applique à l'ensemble des éléments bilanciels y compris les good-will.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de l'année (cours jugé être une approximation raisonnable du cours de change aux dates de transaction).

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global en contrepartie d'une réserve de conversion au sein des capitaux propres.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part nette de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger.

Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserves de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

1.8 Pass-Through Mechanism et traitement des sociétés « Out-of-Perimeter »

Contexte de l'opération

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Akuo Energy par un nouvel actionnaire, le contrat de cession prévoit un mécanisme de *Pass-Through* destiné à exclure certaines entités du périmètre effectivement transmis à la date de réalisation de l'opération.

Ces entités feront l'objet, après cette date, de démarches de cession, liquidation ou réorganisation.

Présentation en IFRS 5

Dans la mesure où ces entités font l'objet d'un processus de cession ou de liquidation planifié et engagé, elles sont présentées conformément à la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : les titres correspondants sont présentés en actifs détenus en vue de la vente et réévalués à leur juste valeur.

Conformément aux principes d'IFRS 10, ces entités ne sont pas considérées comme contrôlées par Akuo Energy au cours de la période. Elles sont donc exclues du périmètre de consolidation.

Les résultats des entités *Pass-Through*, ainsi que ceux de la branche Afrique (présentée en IFRS 5 en 2024) jusqu'à leur cession, sont comptabilisés sur la ligne « Résultat des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé pour la période concernée.

L'impact de l'application d'IFRS 5 dans le compte de résultat 2025 est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2025 avant IFRS 5	Retraitement IFRS 5 Pass-through	Retraitement IFRS 5 Afrique	2025
Chiffre d'affaires	245 274	-15	-205	245 054
Autres produits de l'activité	3 570	-75		3 495
Consommation de matières premières et marchandises	-3 991			-3 991
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	-2 833	103		-2 729
Charges de personnel	-33 655	1 202	101	-32 352
Autres charges externes	-55 707	995	252	-54 460
Impôts & taxes	-7 691	363	1	-7 326
Autres produits d'exploitation	6 003	-679		5 324
Autres charges d'exploitation	-5 261	205		-5 055
Excédent brut d'exploitation	145 709	2 100	149	147 959
Amortissements des installations	-59 696	8		-59 687
Autres produits opérationnels	26 037	-1 429	-437	24 171
Autres charges opérationnelles	-37 214	5 049	-3 354	-35 519
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	74 836	5 730	-3 641	76 924
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	2 444	2 577	378	5 399
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES après Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	77 280	8 307	-3 263	82 324
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5 897	2 235	-91	8 041
Coût de l'endettement financier brut	-97 435	420		-97 015
Coût de l'endettement financier net	-91 538	2 655	-91	-88 974
Autres produits financiers	58 209	-17 005	-1	41 203
Autres charges financières	-66 357	20 258	374	-45 725
Résultat financier net	-99 687	5 908	282	-93 497
RESULTAT AVANT IMPÔTS	-22 407	14 215	-2 981	-11 173
Charge / produit d'impôt	-12 276	393		-11 882
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES	-34 682	14 609	-2 981	-23 055
Résultat des activités abandonnées		-14 609	2 981	-11 628
RESULTAT DE LA PERIODE	-34 682	14 609		-34 682
Participations ne donnant pas le contrôle	-7 284			-7 284
RESULTAT NET attribuable aux propriétaires de la Société	-41 966			-41 966

La liste des entités identifiées comme « Out-of-Perimeter Entities » dans le cadre du Pass-Through Mechanism est présentée dans la note 13.

2 Evènements significatifs de l'exercice

2.1 Evènements relatifs à l'exploitation

Mises en service

Sur l'exercice, le Groupe a mis en service cinq nouvelles centrales :

- Capu di Padula, projet solaire avec stockage (5 MW / 16 MWh) en Corse
- Ravine Blanche, projet solaire avec stockage (3,3 MW / 6,3 MWh) en Outremer (Réunion)
- 3 projets solaires (total 31 MW) du portefeuille PMGD au Chili

Projets en construction

En 2025, Akuo a démarré ou poursuivi la construction de 14 projets :

- Amargilha (146,7 MW) et Overequipe-ment Santas (45 MW), projet solaire au Portugal
- Mignot, projet solaire avec stockage (3,6 MW / 12,7 MWh) en Martinique
- Bras Sec, projet solaire avec stockage (3,7 MW / 14,5 MWh) à la Réunion
- Somberton (33,7 MW), Saint-Martin de la Mer (11 MW) et Saulieu (9,4 MW), projets solaires en France
- Capo Alle Serre (1,6 MW / 4,5 MWh) en Corse
- Tennyson (195 MW), projet solaire aux Etats-Unis
- Cabreto (55 MW), projet solaire en République dominicaine
- 2 projets solaires (total de 22 MW) du portefeuille PMGD au Chili.
- Boulouparis, projet de stockage (223 MWh) en Nouvelle-Calédonie
- Annet Stockage (60 MWh), projet de stockage en France

Capacité en exploitation et en construction

Fin 2025, le Groupe disposait :

- D'une capacité électrique en exploitation ou en construction de 2,1GW
- D'une puissance de stockage en exploitation et en construction de plus de 440 MWh

Recentrage stratégique

Conformément à la stratégie de recentrage géographique sur les zones Europe et Amérique, le Groupe a procédé à :

- La cession de la branche Afrique comprenant notamment la centrale en exploitation Kita au Mali (50 MW).
- La cession de la centrale Planeta Rica (27 MW) en Colombie
- La sortie totale ou partielle de la Colombie, l'Australie, l'Indonésie, l'Espagne, l'Argentine ainsi que de l'activité de tuiles solaire.

Evolution capitalistique

En juillet 2025, le Groupe a annoncé l'acquisition de son capital par Ardian, précédemment détenu par ses fondateurs Eric Scotto et Patrice Lucas ainsi que par le fonds ICG.

Gouvernance

Suite à l'acquisition par Ardian, le Groupe a annoncé :

- La nomination de Bruno Bensasson en tant que Directeur Général
- La mise en place d'un Conseil de Surveillance dont la composition est la suivante :
 - o Président : Luca Bettonte
 - o Autres membres :
 - Dominik Radziwill
 - Ghislaine Mattlinger
 - Jorge Lanza
 - Miguel Martin
 - Benoit Gaillochet (Ardian)
 - Pierre-François Dessard (Ardian)
 - Jérémy Haddak (Ardian)

Financement corporate

Suite à la finalisation de l'acquisition et à l'apport de liquidité mentionnés dans le communiqué de presse en date du 4 juillet 2025, Akuo (le « Groupe » ou « Akuo ») annonce avoir procédé :

- Au remboursement par anticipation de l'intégralité de l'emprunt obligataire venant à échéance en novembre 2025 (FR0013459435) pour un montant nominal de 45 millions d'euros ;
- Au remboursement partiel de l'emprunt obligataire à échéance 2026 (FR0014000YT4) à hauteur de 5,6 millions d'euros et de l'emprunt obligataire à échéance 2029 (FR001400U538) pour un montant de 1,2 million d'euros conformément à la clause de changement de contrôle de la documentation des différentes souches en circulation.

Fin 2025, Akuo disposait ainsi de trois obligations en circulation d'un montant nominal

global de 288 millions d'euros. Les différentes souches obligataires sont cotées sur le marché Euronext Access géré par Euronext à Paris.

Révision des tarifs solaires en France

La Loi de Finances 2021 introduisait un mécanisme visant à renégocier les tarifs d'achat applicables aux projets solaires bénéficiant des arrêtés tarifaires de 2006 et 2010 pour les parcs de plus de 250kWc.

Les décrets d'application et le nouvel arrêté tarifaire étaient parus en fin d'année 2021 et applicables à compter du 1er décembre 2021.

Pour mémoire quinze centrales photovoltaïques d'Akuo Energy, dont le chiffre d'affaires s'élevait à environ 48 M€ en 2022, ont été concernées.

Par une décision du 27 janvier 2023, le Conseil d'Etat a prononcé l'annulation de l'arrêté tarifaire de 2021 précité au motif qu'il instituait une « aide nouvelle » au sens du règlement européen 2015/1589, non notifiée à la Commission Européenne selon les textes de droit européen.

L'annulation prononcée par le Conseil d'Etat ayant pour effet de faire revivre rétroactivement les tarifs S6 et S10, les tarifs initiaux ont continué à s'appliquer aux centrales concernées du groupe sans discontinuité.

La Loi de Finances 2026 a modifié la Loi de Finances 2021 uniquement pour introduire un principe de rétroactivité au 1er janvier 2025 d'une révision des tarifs S6S10, sans autre modification du texte d'origine.

A ce jour, le texte de la loi de Finances reste sans portée immédiate et n'est pas directement applicable, faute de textes d'application venant mettre en œuvre ce mécanisme de révision, ni déterminer son périmètre.

Les sociétés du groupe contesteraient toutes dispositions d'application prises par le Gouvernement, par toutes voies de recours disponibles, comme elles l'ont systématiquement fait par le passé.

A cet égard, il est rappelé que les conditions qui avaient déjà amené le Conseil d'Etat à annuler le texte ayant mis en œuvre la modification des tarifs S6S10 en 2021, n'ont pas évolué à ce jour.

Par conséquent, le Groupe estime qu'à ce jour ce texte de loi reste privé de toute application et de toute portée.

De ce fait, à la date d'arrêté des comptes, compte tenu des incertitudes ci-avant mentionnées, le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer de manière fiable les potentielles incidences d'une éventuelle mise en œuvre de cette révision tarifaire dont la mise en œuvre est considérée par la société comme peu probable.

2.2 Opérations sur le périmètre consolidé

Le périmètre (hors entités visées par le mécanisme de Pass-through) a été impacté par les événements ci-après :

Franchissement de seuils

Les entités ci-dessous sont entrées dans le périmètre de consolidation par voie de franchissement de seuil :

- FPV BRAS SEC
- NIKIFOROS SOLAR 5
- PETROUSA SOLAR
- SOUSLEVENTO LDA
- AKUOPOWERSOL
- ENERGY SOLAR DEL ESTE CABRETO I SAS
- O'MEGA 2
- FPV CAPO ALLE SERRE
- STOCKAGE ANVI
- FERME D'AKUO 13
- ADRIANI SOLAR 1
- AMARVENTO, UNIPESSOAL LDA
- AKUO FINANCE LDA
- TARARUA SOLAR LIMITED

Acquisitions sans changement de contrôle

Le Groupe a procédé au rachat des intérêts minoritaires dans les entités suivantes, y compris au niveau de leurs filiales, sans modification du contrôle au sens d'IFRS 10 :

- O'MEGA 1
- ECT ENERGIE LES GABOTS
- ENERGIE DU GATINAIS 2
- AKUO WESTERN EUROPE AND OVERSEAS
- AKUO ENERGY INDIAN OCEAN
- AKUO ENERGY GREECE
- HIMALAYA PORTFOLIO
- AKUO ENERGY URUGUAY
- AKUO ENERGY CORSE
- AKUO CORSE ENERGY SOLAR
- AKUO CORSE MAINTENANCE
- AKUO ENERGY CENTRAL EUROPE
- LAUDUN ENERGY
- AKUO ENERGY USA

Fusions

Les sociétés suivantes ont été fusionnées au sein du groupe :

- SOBREMAR UNIPESOAL LDA
- SOBRESANTAS UNIPESOAL LDA
- SARESUN TRESPUNTAS
- SIP ENERGIE DU GATINAIS 2
- ACT-E

Changement de méthode

La société suivante est passée de la méthode d'intégration globale à la mise en équivalence à la suite de la perte de contrôle :

- BNB TENNYSON SOLAR LLC

Cession Calao

Le Groupe a procédé à la cession des entités Calao, qui étaient présentées en IFRS 5 en 2024.

3 Éléments de l'activité opérationnelle

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires inclut les ventes d'énergie des centrales en exploitation et les ventes de biens et services.

Ventes d'énergie

Le chiffre d'affaires de la vente d'énergie correspond aux revenus provenant des centrales en activité détenues et contrôlées par le Groupe. Les revenus de vente d'électricité sont très majoritairement adossés à des contrats garantissant le prix de vente au Kwh pour une longue durée. Le Groupe peut également être amené à vendre de l'électricité sur le marché.

Ces contrats sont essentiellement conclus avec des entreprises détenues en partie par l'État ou avec des entreprises privées (corporate PPA). Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au client.

Ventes de biens et services

Les ventes de services comprennent les revenus relatifs aux contrats de développement et financement de projets, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de construction clés en main, de ventes de GEM®, et de panneaux photovoltaïques et de supervision et de maintenance auprès de projets qui ne sont pas contrôlés par le Groupe

Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de l'exécution de la prestation correspondant au transfert de contrôle au client.

Autres produits liés à l'activité

Les autres produits liés à l'activité correspondent aux produits d'exploitation qui ne sont pas rattachés à des contrats avec les clients.

Subventions

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reconnues à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront effectivement perçues, le Groupe envisageant en contrepartie de se conformer aux conditions attachées à ces subventions. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont présentées en minoration de l'actif faisant l'objet de la subvention et comptabilisées dans le compte de résultat au niveau du résultat opérationnel de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

Les subventions d'investissement reçues sous forme de crédit d'impôt sont comptabilisées en subventions liées à des actifs.

Subventions d'exploitation

Le produit du crédit d'impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement, ne répondant pas aux critères d'activation, est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en diminution des charges de personnel et des charges externes.

Excédent brut d'exploitation

Compte tenu des spécificités de son activité, le Groupe fait mention d'un excédent brut d'exploitation dans le compte de résultat.

L'excédent brut d'exploitation est constitué de la différence entre le chiffre d'affaires produit par le Groupe d'une part et les charges opérationnelles dont les matières premières, les frais de personnel, les autres charges externes et les impôts & taxes à la charge de

l'entreprise (hors impôts sur les résultats) d'autre part.

Les autres produits et charges opérationnels (Note 3.5 Autres produits et charges opérationnels) sont exclus de l'excédent brut d'exploitation.

Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent notamment les dotations aux provisions d'exploitation (Note 3.4 Autres produits et charges d'exploitation).

3.1 Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	2025	2024
Ventes d'énergie	235 125	232 117
Ventes de biens et services	9 929	18 479
Chiffre d'affaires	245 054	250 596

Le chiffre d'affaires des ventes d'énergie augmente de 1,1 %, à 235 millions d'euros. Cette hausse provient principalement du fait que les centrales mises en service en milieu d'année 2024 contribuent désormais sur une année complète en 2025. L'effet positif est toutefois partiellement réduit par une moindre ressource dans certaines zones géographiques.

Les ventes de biens et services sont principalement constituées des ventes de biens, services et solutions à des tiers ou auprès des projets consolidés en mise en équivalence par le Groupe.

3.2 Autres charges externes

(en milliers d'euros)	2025	2024
Entretien et réparations	-20 489	-17 139
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-5 933	-7 437
Charges diverses	-8 900	-9 649
Sous-traitance générale	-4 143	-6 204
Locations et charges locatives	-2 334	-2 965
Assurances	-7 427	-6 855
Frais et commissions bancaires	-3 652	-3 550
Voyages et déplacements	-1 580	-2 310
Total	-54 460	-56 110

Les autres charges externes correspondent principalement à :

- Des frais engagés dans le cadre des contrats de maintenance des parcs éoliens en exploitation qui bénéficient tous de contrats de maintenance afin de leur garantir une prise en charge en matière de maintenance préventive ou curative, la maintenance des centrales solaires étant en général réalisée par des entités du Groupe ;

- Des frais engagés dans le cadre du développement des projets comme les études préalables à la construction d'un parc, telles que les études de productible et d'impacts sur l'environnement (sonore, faune...) ;
- Des honoraires de services juridiques, prestations d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ;
- Des primes d'assurances.

3.3 Charges et avantages liés au personnel

Principes comptables

Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés lorsque le service correspondant est rendu.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au titre desquels le Groupe verse des cotisations fixes à une société d'assurance ou fonds de pension externes et pour lesquels le Groupe n'encourt aucune autre obligation. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés. Elles sont enregistrées en charges lorsque les services correspondants sont rendus. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Ainsi, ils ne donnent donc pas lieu à constitution de provision.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe est engagé.

Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant

des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Les régimes à prestations définies correspondent exclusivement, au sein du Groupe, aux indemnités de départ en retraite versées en France. Directement liées à l'application de la convention collective ou à défaut du code du travail, elles concernent les indemnités à verser en cas de départ en retraite volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les prestations ainsi calculées sont actualisées et comptabilisées au bilan (Note 3.3.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite).

Provision pour indemnité de départ à la retraite

Le calcul de l'engagement est effectué annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées permettant de déterminer la valeur actualisée de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Ce calcul suppose le recours à des hypothèses actuarielles sur les variables démographiques (mortalité, rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires, taux d'actualisation). Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des emprunts à 10 ans émis par les entreprises les mieux notées (AA et plus).

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues

d'une période sur l'autre dans l'évaluation des engagements, ainsi que des effets liés à l'expérience (l'effet des écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit). Ces écarts sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine la charge d'intérêts en appliquant le taux d'actualisation utilisé au passif déterminé au début de l'exercice. Ce

passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du règlement de prestations au cours de la période.

Les charges d'intérêts nettes et le coût des services de la période (et passés) sont comptabilisés dans le compte de résultat en résultat financier et charges de personnel respectivement.

Si ces indemnités sont dues plus de douze mois après la date de clôture, elles sont actualisées.

3.3.1 Effectifs du Groupe et charges du personnel

L'effectif moyen impactant la masse salariale du Groupe s'élève à 457 personnes en 2025 (507 en 2024).

Ces effectifs concernent les contrats à durée indéterminée, déterminée ainsi que les intérimaires.

(en milliers d'euros)	2025	2024
Rémunérations du personnel	-23 568	-33 997
Charges sociales et autres charges de personnel	-8 784	-10 923
TOTAL	-32 352	-44 920

Les salaires inscrits en charges dans les états financiers consolidés du Groupe sont principalement ceux liés à l'effort de développement non encore finalisé et l'exploitation des projets ainsi qu'à la gestion du Groupe (services administratifs, effort de structuration, homogénéisation du Groupe, capitalisation du savoir-faire).

Les salaires ayant participé à la création d'actifs au sein du Groupe et qui ont été facturés aux sociétés projets ont été retraités afin d'être incorporés à la valeur des immobilisations à l'actif du bilan.

La diminution des charges de personnel sur l'exercice s'explique principalement par l'absence d'impact lié à des plans d'attribution gratuite d'actions, contrairement à l'exercice précédent, ainsi que la diminution des effectifs du Groupe en 2025.

En 2024, l'attribution définitive des actions issues des plans mis en place en décembre 2021 et décembre 2022 avait généré un impact de -4,4 M€ en charges de personnel sur l'exercice.

L'effectif moyen du Groupe, prenant uniquement en compte les titulaires d'un contrat à durée indéterminée, à temps plein ou en équivalent de temps plein et hors sociétés mises en équivalence, ressort à 439 (490 en 2024).

3.3.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite en France est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés avant l'âge de la retraite (prévue à 65 ans).

Les hypothèses actuarielles prenant en compte l'ancienneté pour l'évaluation du régime pour 2025 sont les suivantes :

- Taux de rotation du personnel : 15 % dégressif (15 % dégressif en 2024),
- Taux d'actualisation (inflation comprise) : 3,96 % (3,38% en 2024),
- Taux de progression moyen des salaires : 3 % (3 % en 2024).

En 2025, le Groupe a comptabilisé au titre des variations d'hypothèses actuarielles un montant de -0,2M€ en autres éléments du résultat global (-0,2M€ en 2024).

La provision pour indemnité de départ à la retraite du Groupe s'élève à 1,1M€ au 31 décembre 2025 (Note 8 Provisions et passifs éventuels).

Compte tenu des lois et règlements en vigueur dans les filiales étrangères, aucune provision pour pensions et retraites n'est calculée pour ces sociétés.

3.4 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation correspondent principalement aux dotations et aux reprises aux provisions d'exploitation.

3.5 Autres produits et charges opérationnels

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature de charges.

Les autres produits et charges opérationnels y figurant concernent notamment des opérations significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Ils comprennent notamment :

- les dépréciations significatives et/ou inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels,

- d'autres produits et charges opérationnels tels que certaines provisions pour litiges ou certains badwill.

- des subventions transférées à des investisseurs fiscaux en contrepartie de la réduction de leur créance sur le Groupe.

Ils peuvent aussi concerner, le cas échéant, l'ensemble des coûts qui serait de nature à perturber la lecture de la performance du résultat des activités opérationnelles, par leur caractère inhabituel et leur importance.

(en milliers d'euros)	2025	2024 *
Autres produits opérationnels	24 171	14 794
Autres produits exceptionnels	19 767	7 919
Produits de cession d'immo. incorp.	0	48
Produits de cession d'immo. corp.	9	144
Rep./Amt. & dép. immo. incorporelles	0	72
Rep./Amt. & dép. immo. corporelles	0	5 266
Autres reprises exceptionnelles	4 395	1 345
Autres charges opérationnelles	-35 519	-57 601
Autres charges exceptionnelles	-9 351	-7 082
VNC des immo. incorp. cédées	-210	-58
VNC des immo. corp. cédées	-11 983	-9 976
Charges de fusion	-988	-94
Dot. aux prov. exceptionnelles	-4 197	-9 447
Diminution des actifs IFRS 16	0	-52
Dot. Dép. immo corporelles	-8 791	-30 892
TOTAL	-11 348	-42 807

(*) Les chiffres de 2024 ont été retraités à la suite du changement de méthode comptable relatif aux immobilisations corporelles, voir la note 1.4.

En 2025, les autres produits exceptionnels s'élèvent à 19,7 M€ et se composent principalement de la facturation de services à des entités en Afrique au moment de la cession (Calao).

Les autres reprises exceptionnelles concernent principalement la reprise de provision pour litige au Chili pour un montant de 4,0 M€.

Les autres charges exceptionnelles de 2025 sont principalement composées des coûts relatifs à la cession Calao (abandons de stocks, honoraires etc.) pour un montant total de -4,9M€ ainsi que les autres litiges (-1,8M€).

Les sorties d'immobilisations corporelles correspondent essentiellement à la sortie de coûts de projets abandonnés pour un montant total de 12 M€.

Les dotations aux provisions exceptionnelles concernent principalement les provisions de garantie maison mère émise aux projets en Espagne.

Les dépréciations d'actifs corporels portent sur plusieurs centrales pour lesquelles des indices de perte de valeur ont été identifiés.

3.6 Éléments relatifs au Bilan

3.6.1 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Les flux de trésorerie en devises autres que l'euro sont convertis en euros à la date de transaction ou au cours moyen de l'exercice. Les différences dues à la conversion au taux de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont

reprises dans la rubrique « incidence des variations de cours de devises » du tableau de flux de trésorerie. Par conséquent les flux du tableau ne peuvent pas être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

(en milliers d'euros)	2025	2024
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs	16 088	-21 412
Incidence de la var. des clients et autres débiteurs	-5 118	10 286
Incidence de la var. des stocks en cours	2 692	1 833
Total	13 662	-9 294

Les composantes du besoin en fonds de roulement sont analysées dans les paragraphes suivants.

3.6.2 Stocks

Les stocks de matières, marchandises, en cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de marchandises et de produits finis correspondent principalement aux produits Storage Gems®.

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variation (Compte de résultat)	Variation de périmètre	Autres variations	31/12/2025
Valeurs brutes					
Matières premières	534	7	0	0	541
Marchandises	685	21	0	0	705
Produits finis et intermédiaires	4 367	-2 712	86	66	1 808
Total	5 586	-2 684	86	65	3 053
Dépréciations					
Matières premières	-13	-22	0	0	-35
Marchandises	-141	0	0	0	-141
Produits finis et intermédiaires	0	-89	0	0	-89
Total	-154	-112	0	0	-266
Valeurs nettes comptables					
Matières premières	521	-16	0	0	505
Marchandises	544	21	0	0	564
Produits finis et intermédiaires	4 367	-2 801	86	66	1 718
Total	5 432	-2 795	86	65	2 788

3.6.3 Clients et autres débiteurs

Les créances clients proviennent essentiellement des ventes d'énergie. Les créances clients et les autres créances commerciales sont évaluées à leur prix de transaction lors

de la comptabilisation initiale (augmentées des frais de transaction le cas échéant), qui correspond en général à la valeur nominale. Puis elles sont ultérieurement comptabilisées

au coût amorti diminué, le cas échéant, du montant des pertes de valeur.

Le Groupe enregistre des dépréciations de ses créances clients et ses actifs de contrat (factures à établir) au titre des pertes de cré-

dit attendues sur la durée de vie de ces actifs. Le Groupe réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires avec des acteurs d'envergure du marché de l'énergie. Ainsi le risque de crédit associé est jugé négligeable. De plus aucune perte de valeur significative n'a été constatée dans les années antérieures.

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Clients et comptes rattachés	54 545	58 389
Créances sur personnel & org. sociaux	170	60
Créances fiscales - hors impôt sur le résultat	17 521	13 616
Créances sur cessions d'actifs	4	40
Autres créances	12 013	11 932
TOTAL	84 252	84 036

3.6.4 Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances et comptes de régularisation sont principalement constitués d'actifs sur contrats. Les actifs sur contrats correspondent à des prestations de développement et de construction clé en main réalisées par le Groupe et transférées aux clients au 31 décembre 2025 mais pour lesquelles les droits inconditionnels à paiement ne sont pas complets à cette date pour des raisons de pure forme.

3.6.5 Fournisseurs et autres dettes courantes

Les dettes fournisseurs et autres dettes courantes sont enregistrées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction, qui

correspond en pratique à leur valeur nominale. Après leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût amorti.

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs et autres créditeurs	63 598	68 169
Dettes d'impôts	3 052	2 716
Autres passifs courants	21 326	12 991
Passifs courants	87 977	83 876

L'augmentation du poste « Autres passifs courants » en 2025 s'explique principalement par les subventions d'investissement reçues par les filiales portugaises, pour un montant total de 4,9M€.

4 Éléments relatifs aux investissements

4.1 Immobilisations corporelles

Lors de la première comptabilisation, l'ensemble des immobilisations corporelles remplissant les conditions d'enregistrement en tant qu'actif est évalué à son coût.

En ce qui concerne les évaluations ultérieures, les prescriptions prévues par IAS 16 doivent conduire les Groupes à choisir pour méthode comptable :

- Le modèle du coût, selon lequel les immobilisations sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, où

- Le modèle de la réévaluation, selon lequel les immobilisations dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable sont comptabilisées à leur montant réévalué, à savoir leur juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Selon cette méthode, les réévaluations doivent être suffisamment régulières pour que la valeur comptable des actifs réévalués soit toujours proche de leur juste valeur.

Le choix entre les deux modèles est à effectuer par catégorie d'actifs.

Le Groupe avait fait le choix comptable avant le 1^{er} janvier 2025, autorisé par la norme IAS 16 (§31), de comptabiliser certaines catégories d'immobilisations corporelles selon le modèle de la réévaluation et non selon le modèle du coût : il s'agit de tous les types de centrales électriques (éoliennes, photovoltaïques, biomasse et hydro-électriques) dont la mise en service date de plus d'une année.

À compter de l'exercice 2025, compte-tenu du contexte exposé dans la note 1.4, le Groupe a décidé de retenir le modèle du coût historique amorti, tel que prévu par IAS 16, pour l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

Durée et méthode d'amortissement

L'amortissement est apprécié sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle ou du composant concerné. Ces dispositions s'appliquent à toutes les immobilisations corporelles, qu'elles soient évaluées au coût amorti ou réévaluées.

Les principales durées d'utilité prises en compte sont les suivantes :

- Installations Photovoltaïques : 30 ans
- Installations de stockage : 15 ans
- Installations Eoliennes : 30 ans
- Installations Hydro-électriques : 20 à 40 ans selon les composants

Certaines durées plus courtes sont prises en compte en cas de contraintes réglementaires ou contractuelles locales telles que des concessions du type « BOT » (« Build Operate and Transfer »).

Les durées d'utilité, les modes d'amortissement et les valeurs résiduelles des actifs sont reconsidérés et, le cas échéant, ajustés, à chaque clôture.

Autres modalités d'enregistrement

Les subventions d'investissement accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et amorties sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

Dans le cas où le Groupe a pour obligation légale ou contractuelle de démanteler ses installations et/ou de remettre en état les sites

sur lesquels sont installées ses centrales, les coûts de remise en état sont intégrés au coût des actifs produits.

Le coût des actifs produits par le Groupe pour lui-même inclut le coût des matières premières, la main-d'œuvre directe et les autres coûts directement attribuables. Les coûts d'emprunt relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles (actifs qualifiés) sont immobilisés, comme élément du coût, sur la période nécessaire pour préparer l'actif à son utilisation prévue. Dans le tableau de flux de trésorerie ces coûts sont inclus dans les acquisitions d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'entretien des centrales visant à maintenir un bon état de fonctionnement sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

IFRS16 – Contrats de location

Le Groupe applique IFRS 16 aux baux fonciers et aux droits d'utilisation liés à l'implantation et à l'exploitation de ses centrales.

Un actif de droit d'utilisation et une dette locative sont comptabilisés à la date de début du contrat.

Les baux de terrains, emprises ou infrastructures nécessaires aux projets sont amortis sur la durée ferme du contrat, incluant les renouvellements lorsqu'ils sont considérés comme quasi certains. Les contrats de courte durée et les actifs de faible valeur restent comptabilisés en charges.

L'évolution des immobilisations corporelles du 01/01/2025 au 31/12/2025 est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	01/01/2025 *	Augmentation	Diminution	Autres variations	IFRS 5	Ecart de conversion	Réévaluation	Variation de périmètre	31/12/2025
Valeurs brutes									
Centrales biomasse	0	0	0		0	0	0	0	0
Parcs éoliens	893 637	2 585	0	311	0	-45 847	0	-1 962	848 724
Parcs solaires	859 089	130 599	-287	-1 276	0	-10 441	0	-598	977 086
Centrales hydrauliques	16 567	422	-96	0	0	17	0	-536	16 374
Autres immobilisations	88 292	15 937	-20 207	-5 934	0	-1 260	0	-2 326	74 503
Total	1 857 585	149 544	-20 589	-6 899	0	-57 531	0	-5 422	1 916 687
Amortissements									
Centrales biomasse	0	0	0		0	0	0	0	0
Parcs éoliens	-340 012	-26 472	0	20	0	15 060	0	65	-351 340
Parcs solaires	-231 132	-27 539	48	-544	0	412	0	-10	-258 764
Centrales hydrauliques	-4 431	-255	56	0	0	0	0	0	-4 630
Autres immobilisations	-18 092	-3 248	115	3 333	0	172	0	118	-17 600
Total	-593 666	-57 514	219	2 808	0	15 644	0	174	-632 334
Dépréciations									
Centrales biomasse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcs éoliens	-11 504	-19	0	0	0	769	0	2 301	-8 452
Parcs solaires	-27 012	-6 335	0	1 412	0	1 077	0	8 234	-22 624
Centrales hydrauliques	0	-505	0	0	0	-18	0	523	0
Autres immobilisations	-8 052	-1 092	2 972	-1 412	0	0	0	1 412	-6 172
Total	-46 568	-7 950	2 972	0	0	1 829	0	12 469	-37 248
Valeurs nettes comptables									
Centrales biomasse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcs éoliens	542 122	-23 906	0	331	0	-30 018	0	404	488 933
Parcs solaires	600 946	96 725	-239	-409	0	-8 951	0	7 626	695 698
Centrales hydrauliques	12 136	-338	-40	0	0	-1	0	-14	11 744
Autres immobilisations	62 148	11 598	-17 120	-4 012	0	-1 087	0	-796	50 730
Total	1 217 351	84 080	-17 398	-4 091	0	-40 058	0	7 221	1 247 104

Les immobilisations corporelles intègrent des droits d'utilisation (IFRS 16) pour un montant net de 71,5M€ en 2025 contre 72,2M€ en 2024.

En 2025, les variations du poste immobilisations corporelles s'expliquent principalement par :

- Investissement dans les projets suivants :
 - Amargilha pour +54 M€ ;
 - Revendosol pour +22,6 M€ ;
 - Boulouparis pour +16 M€ ;
 - Coûts de développement chez Akuo Energy pour +13 M€ ;
 - Cabreto pour +10 M€ ;
- Les dépréciations des immobilisations corporelles, notamment celles relatives aux projets suivants :
 - Projets en développement en Grèce (Nikiforos et Petrousa) pour -2,4M€
 - Ravine Blanche -2.3M€ et Phinie -1.6M€

Les variations brutes de périmètre de -5,4 M€ s'expliquent principalement par :

- Le franchissement de seuils, pour un montant total de 7M€, dont 5,3 M€ liés aux entités grecques ;
- La déconsolidation des entités classées « Out-of-Perimeter Entities » pour un impact de -12,5 M€, dont -9,6 M€ concernant les entités espagnoles.

L'impact des dépréciations dans les variations de périmètre de 12,5 M€, concerne exclusivement la sortie des entités classées « Out-of-Perimeter Entities » qui avaient été intégralement dépréciées avant leur déconsolidation.

L'évolution des immobilisations corporelles du 01/01/2024 au 31/12/2024 est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	01/01/2024 *	Augmentation	Diminution	Autres variations	IFRS 5	Ecart de conversion	Réévaluation	Variation de périmètre	31/12/2024 *
Valeurs brutes									
Centrales biomasse	0	260	0		0	0	0	-260	0
Parcs éoliens	868 293	1 887	0	-136	0	23 593	0	0	893 637
Parcs solaires	752 231	115 377	-6 323	2 546	0	4 912	0	-9 653	859 089
Centrales hydrauliques	16 140	461	0	0	0	-34	0	0	16 567
Autres immobilisations	72 978	26 705	-8 443	-3 208	-640	946	0	-46	88 292
Total	1 709 642	144 689	-14 766	-798	-640	29 417	0	-9 959	1 857 585
Amortissements									
Centrales biomasse	72	-993	0		0	0	0	921	0
Parcs éoliens	-305 873	-26 959	0	136	0	-7 316	0	0	-340 012
Parcs solaires	-210 841	-22 016	1 900	-26	0	-116	0	-31	-231 132
Centrales hydrauliques	-4 185	-246	0	0	0	0	0	0	-4 431
Autres immobilisations	-15 795	-3 559	274	964	100	-77	0	1	-18 092
Total	-536 622	-53 773	2 174	1 074	100	-7 509	0	891	-593 666
Dépréciations									
Centrales biomasse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcs éoliens	-7 344	-8 275	4 366	0	0	-251	0	0	-11 504
Parcs solaires	-6 494	-20 210	44	0	0	-352	0	0	-27 012
Centrales hydrauliques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	-6 259	-2 518	724	0	0	0	0	0	-8 052
Total	-20 097	-31 003	5 135	0	0	-603	0	0	-46 568
Valeurs nettes comptables									
Centrales biomasse	72	-733	0	0	0	0	0	661	0
Parcs éoliens	555 077	-33 348	4 366	0	0	16 026	0	0	542 122
Parcs solaires	534 895	73 151	-4 379	2 520	0	4 443	0	-9 684	600 946
Centrales hydrauliques	11 955	215	0	0	0	-34	0	0	12 136
Autres immobilisations	50 924	20 628	-7 445	-2 244	-540	870	0	-45	62 148
Total	1 152 923	59 913	-7 458	276	-540	21 305	0	-9 068	1 217 351

(*) Les chiffres de 2024 ont été retraités à la suite du changement de méthode comptable relatif aux immobilisations corporelles, voir la note 1.4.

4.2 Goodwill et immobilisations incorporelles

4.2.1 Goodwill

Le goodwill correspond aux avantages économiques futurs à l'issue d'un regroupement d'entreprises. Les modalités d'évaluation sont détaillées en note 1.2 Base de préparation.

Le Groupe soumet les goodwill et les immobilisations à des tests de dépréciation, selon la

méthode décrite dans la note 4.3 Dépréciation des actifs.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont compris dans la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Le solde des goodwill comptabilisés au bilan s'élève respectivement à 14,6M€ et 15,2M€ à fin 2025 et fin 2024.

4.2.2 Immobilisations incorporelles

Principes d'évaluation

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Elles incluent principalement le coût d'acquisition des licences acquises auprès de tiers.

Amortissements

Lorsqu'un amortissement est comptabilisé, il est calculé sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel concerné.

L'évolution des autres immobilisations incorporelles du 01/01/2025 au 31/12/2025 est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	IFRS 5	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2025
Valeurs brutes								
Concessions, brevets & droits similaires	5 163	208	-151	0	0	0	-1 232	3 989
Immobilisations incorporelles en cours	190	47	-62	0	0	-8	0	167
Autres immobilisations incorporelles	1 004	0	0	-25	0	-209	4 735	5 506
Total	6 357	256	-213	-25	0	-217	3 503	9 662
Amortissements / Dépréciations								
Concessions, brevets & droits similaires	-2 928	-470	3	0	0	0	1 292	-2 103
Immobilisations incorporelles en cours	-43	0	0	0	0	0	0	-43
Autres immobilisations incorporelles	-1 584	-170	0	0	0	188	-1	-1 567
Total	-4 556	-640	3	0	0	189	1 292	-3 713
Valeurs nettes comptables								
Concessions, brevets & droits similaires	2 235	-261	-148	0	0	0	60	1 886
Immobilisations incorporelles en cours	146	47	-62	0	0	-8	0	123
Autres immobilisations incorporelles	-580	-170	0	-25	0	-20	4 735	3 939
Total	1 801	-384	-210	-25	0	-29	4 795	5 949

L'évolution des autres immobilisations incorporelles du 01/01/2024 au 31/12/2024 est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	01/01/2024	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	IFRS 5	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2024
Valeurs brutes								
Concessions, brevets & droits similaires	4 702	622	-10	0	0	0	-151	5 163
Immobilisations incorporelles en cours	177	8	0	0	0	4	0	190
Autres immobilisations incorporelles	1 048	91	-48	-119	0	56	-24	1 004
Total	5 927	721	-58	-119	0	61	-175	6 357
Amortissements / Dépréciations								
Concessions, brevets & droits similaires	-2 642	-440	4	0	0	0	149	-2 928
Immobilisations incorporelles en cours	0	-43	0	0	0	0	0	-43
Autres immobilisations incorporelles	-1 381	-193	5	57	0	-91	19	-1 584
Total	-4 023	-676	9	57	0	-91	167	-4 556
Valeurs nettes comptables								
Concessions, brevets & droits similaires	2 060	182	-6	0	0	0	-2	2 235
Immobilisations incorporelles en cours	177	-35	0	0	0	4	0	146
Autres immobilisations incorporelles	-333	-102	-43	-62	0	-34	-6	-580
Total	1 904	45	-48	-62	0	-30	-7	1 801

4.3 Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des goodwill ainsi que des actifs incorporels et des actifs corporels (à durée d'utilité déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'indice de perte de valeur, c'est-à-dire lorsqu'il existe un risque que la valeur recouvrable puisse être inférieure à la valeur comptable, la valeur comptable de l'actif fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites ci-après. De plus, le goodwill, les immobilisations à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations corporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture de chaque exercice.

La majorité des actifs corporels du Groupe est constituée d'actifs de production énergétique, essentiellement des parcs éoliens, solaires et hydro-électriques. Les immobilisations en cours portent également sur ce type d'installations. Les actifs incorporels

correspondent essentiellement au goodwill et à des brevets et licences.

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, appelé Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Ainsi, le Groupe a retenu comme UGT chacune des entités juridiques détenant les actifs ou groupes d'actifs mentionnés ci-dessus. Par conséquent, il n'y a pas d'UGT individuelle qui représente une part significative du total des actifs. Les goodwill ont également été affectés à chacune des UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont, le cas échéant comptabilisées en résultat net.

4.3.1 Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie de l'UGT et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus des actifs par application d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur-temps de l'argent et des risques spécifiques. Les variables susceptibles d'influer significativement sur les calculs sont essentiellement :

- Des variations durables du niveau de production d'électricité ;
- L'évolution des taux d'intérêts et des primes de risque de marché ;
- L'évolution de la réglementation tarifaire et/ou le régime des subventions directes ou indirectes (via la fiscalité) ;

- Les prix de marché de l'électricité post contrats d'achat d'électricité long terme.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des projets sont les suivantes :

Hypothèses clés opérationnelles

Les flux de trésorerie futurs utilisés lors des tests de dépréciation reposent sur des prévisions qui sont remises à jour avec la périodicité nécessaire. Pour les activités de production énergétique, qui représentent l'essentiel des actifs à tester, les revenus sont dérivés des contrats de vente à long terme qui couvrent en général une part significative de la durée de vie économique des installations.

Les prévisions de flux de trésorerie sont ainsi fondées sur les budgets financiers approuvés

par la direction sur une période au maximum de 40 ans en distinguant les flux pendant la période de vente long terme et ceux postérieurs à cette période. Une valeur terminale correspondant au droit à la connexion est également intégrée.

De telles durées sont justifiées étant donné les caractéristiques économiques des projets. En effet, ces projets, qui sont logés dans des entités juridiques distinctes, disposent d'un modèle économique propre et génèrent des flux de trésorerie de manière indépendante. Le modèle économique d'un projet est caractérisé par la signature de contrats long terme qui sécurisent à la fois les revenus par un contrat d'achat de l'électricité ainsi que les charges des projets par le biais de contrat de maintenance ou de suivi de l'exploitation des centrales.

Les prévisions de production sont basées sur des études de productibles réalisées par des organismes indépendants et validées dans le cadre du financement des projets par des banques ou des investisseurs en fonds propres.

4.3.2 Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les pertes de valeur comptabilisées sur le goodwill sont irréversibles.

Concernant les actifs comptabilisés selon le modèle du coût, les autres pertes de valeur antérieurement comptabilisées peuvent être reprises, uniquement en cas d'indice de reprise de perte de valeur antérieure.

La détermination des justes valeurs des trois catégories d'actifs réévalués repose sur des données de marché disponibles limitées et sur des informations internes à la société. Par conséquent, l'évaluation de la juste valeur de ces actifs est classée en niveau 3 au sein de la hiérarchie de juste valeur.

Les hypothèses d'indexation des tarifs d'achat et des principaux contrats opérationnels reposent sur des prévisions macroéconomiques.

Hypothèses clés financières

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par le management après analyse de chacun des projets selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC). Il tient compte des risques liés aux activités concernées ainsi qu'à la localisation géographique des actifs ou de l'UGT.

Dans ce cas, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les pertes de valeur ou reprise de pertes de valeur sont analysées en note 4.1 Immobilisations corporelles et en note 4.2 Goodwill et immobilisations incorporelles.

4.4 Actifs financiers

Classification des actifs financiers

Titres de participations

L'ensemble des titres de participations du Groupe sont des actifs financiers en juste valeur par résultat net selon IFRS 9.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Les titres de participations correspondent principalement à des actions détenues dans des sociétés portant des projets de centrales en développement, sur lesquelles Akuo exerce un contrôle, mais qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif au regard des seuils de matérialité du Groupe.

Créances rattachées aux titres de participations

Les créances rattachées aux titres de participations sont constituées des avances du Groupe à des projets en développement. Ceux-ci sont des actifs financiers au coût amorti selon IFRS 9.

Ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la dé-comptabilisation sont enregistrés en résultat.

Prêts et cautionnements et autres créances

Les prêts et cautionnements et autres créances sont essentiellement constituées de la trésorerie non disponible pour le Groupe. Les « DSRA » (*Debt Service Reserve Account* ou compte de réserve pour le service de la dette) faisant l'objet de restrictions contractuelles de transfert de liquidités liées aux ratios bancaires dans une filiale s'inscrivent dans cette catégorie.

Les prêts et cautionnement sont classés en actifs financiers au coût amorti.

L'évolution des actifs financiers du 01/01/2025 au 31/12/2025 est la suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres variations	IFRS 5	31/12/2025
Valeurs brutes							
Titres de participation non consolidé	12 174	487	-2 982	-673	21 613	-3 376	27 244
Autres créances ratt à des participations	59 432	15 503	-15 379	-1 286	25 894	0	84 163
Prêts, cautionnements et autres créances (dont DSRA)	36 244	1 272	-9 851	-1 230	-1 396	0	25 039
Instruments financiers dérivés - actif	35 027	0	0	-453	-11 257	0	23 317
Total	142 877	17 262	-28 213	-3 642	34 855	-3 376	159 763
Dépréciations							
Titres de participation non consolidé	-1 237	-2 232	282	168	-22 195	0	-25 215
Autres créances ratt à des participations	-3 637	-5 254	1 268	-25	-37 552	0	-45 200
Total	-4 874	-7 487	1 550	143	-59 747	0	-70 415
Valeurs nettes comptables							
Titres de participation	10 937	-1 745	-2 700	-505	-582	-3 376	2 028
Autres créances ratt à des participations	55 795	10 249	-14 111	-1 311	-11 658	0	38 964
Prêts, cautionnements et autres créances (dont DSRA)	36 244	1 272	-9 851	-1 230	-1 396	0	25 039
Instruments financiers	35 027	0	0	-453	-11 257	0	23 317
Total	138 003	9 776	-26 663	-3 499	-24 893	-3 376	89 348

Les augmentations de titres de participation et des autres créances rattachées à des participations sont relatives aux investissements dans des projets en développement.

En 2025, les diminutions liées au poste prêts, cautionnement et autres créances s'expliquent principalement par le remboursement de prêts d'actionnaires minoritaires chez Tulip Assets pour 4,7 M€ et la libération du DSRA chez Matrisol suite à l'opération de refinancement pour 1,7M€.

Les autres variations sont principalement expliquées par la déconsolidation des entités « Out-of-Perimeter Entities » dans le cadre du Pass-Through Mechanism.

La diminution de la valeur des instruments financiers dérivés-actif s'explique par l'augmentation des taux d'intérêts. Les justes valeurs des instruments financiers dérivés – actif sont détaillées dans la note 6.4 Instruments dérivés financiers.

L'évolution des actifs financiers du 01/01/2024 au 31/12/2024 était la suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2024	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres variations	IFRS 5	31/12/2024
Valeurs brutes							
Titres de participation non consolidé	11 678	1 090	-3 401	151	2 716	-60	12 174
Autres créances ratt à des participations	70 997	15 114	-3 071	-440	-8 739	-14 429	59 432
Prêts, cautionnements et autres créances (dont DSRA)	44 897	4 100	-1 436	606	-11 916	-8	36 244
Instruments financiers dérivés - actif	46 376	0	0	296	-11 645	0	35 027
Total	173 948	20 304	-7 908	613	-29 583	-14 497	142 877
Dépréciations							
Titres de participation non consolidé	-1 304	-219	287	-5	1	2	-1 237
Autres créances ratt à des participations	-12 315	-1 150	9 803	-26	0	51	-3 637
Prêts, cautionnements et autres créances (dont DSRA)	0	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers dérivés - actif	0	0	0	0	0	0	0
Total	-13 619	-1 368	10 091	-32	1	53	-4 874
Valeurs nettes comptables							
Titres de participation	10 374	871	-3 114	146	2 717	-58	10 937
Autres créances ratt à des participations	58 682	13 964	6 733	-466	-8 739	-14 379	55 795
Prêts, cautionnements et autres créances (dont DSRA)	44 897	4 100	-1 436	606	-11 916	-8	36 244
Instruments financiers	46 376	0	0	296	-11 645	0	35 027
Total	160 329	18 935	2 183	582	-29 582	-14 444	138 003

L'augmentation des autres créances rattachées à des participations sont relatives aux investissements dans des projets en développement.

En 2024, l'évolution des instruments financiers dérivés – actifs est liée à l'augmentation des taux d'intérêts.

5 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le poste Participations dans les entreprises mises en équivalence s'élève à 104 M€ au 31/12/2025 contre 64 M€ au 31/12/2024.

Conformément au changement de méthode comptable relatif à IAS 16 (cf. Note 1.4), le solde d'ouverture au 1er janvier 2025 a été retraité à 64 M€, soit un impact négatif de -42,6 M€.

Au cours de l'exercice, la principale variation s'explique par le changement de méthode de consolidation de Tennyson, passé d'une intégration globale à une mise en équivalence, pour un impact de +41 M€.

Les indicateurs relatifs aux principales participations dans les entreprises mises en équivalence sont décrits ci-dessous :

En milliers d'euros	Akuo Bulgaria Svoghe		Perfect Wind Polska		Bennington		Tennyson	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Activité principale	Production d'électricité d'origine hydraulique		Production d'électricité d'origine éolienne		Production d'électricité d'origine éolienne		Production d'électricité d'origine solaire	
Lieu d'activité (et d'immatriculation si différent)	Sofia / Bulgarie		Szczecin / Pologne		Illinois / USA		Texas / USA	
Pourcentage d'intérêt	46%	46%	51%	51%	100% Class B (Class A) détenu par Equity Investor)	100% Class B (Class A) détenu par Equity Investor)	60%	-
Pourcentage des droits de vote détenus	51%	51%	51%	51%			60%	-
Informations Résumées - Bilan								
Actifs courants	1 747	1 816	24 634	41 246	3 614	4 415	-	-
Actifs non courants	42 707	43 181	254 729	231 348	105 582	126 829	73 207	-
Passifs courants	838	639	17 042	18 155	1 600	1 709	6 736	-
Passifs non courants	45 157	44 732	144 267	181 754	13 609	15 388	-	-
Informations résumées - compte de résultat								
Dividendes reçus durant l'année	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires	4 961	4 671	42 254	42 408	5 297	5 924	-	-
Résultat net des activités poursuivies	-1 142	-922	17 329	9 943	-5 899	-5 617	-	-
Autres éléments du résultat global (OCI)	272	296	-7 895	-5 917	-	-	-	-
Résultat global	-870	-625	9 434	4 025	-5 899	-5 617	-	-
Nature des risques associés aux intérêts détenus								
La nature de l'étendue des restrictions importantes limitant le transfert de fonds (sous forme de dividendes ou autres) à l'entité présentant les états consolidés (contraintes contractuelles ou réglementaires)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Passifs éventuels contractés à l'égard des entreprises mises en équivalence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Réconciliation entre les Informations résumées et la ligne des titres mis en équivalence								
Actifs nets de l'entité MEE	-1 541	-374	118 053	72 685	93 988	114 148	66 471	-
Quote part détenue par le groupe	-786	-191	60 207	37 069	7 519	9 132	39 883	-
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres ajustements	171	171	-5 946	8 577	-4 965	1 826	1 103	-
Valeur nette comptable des titres MEE	-	-	54 261	45 646	2 554	10 958	40 986	-

Les éléments présentés dans la ligne « Autres ajustements » de la réconciliation entre les informations résumées et la ligne des titres mis en équivalence intègrent notamment les impacts de réévaluation liés à des opérations de périmètre.

6 Éléments relatifs au financement

6.1 Passifs financiers non dérivés

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières, hors instruments financiers composés, sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue nette des frais directement affectés à ces emprunts. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt. Lorsque les emprunts contractés sont à taux variable, le Groupe utilise, comme indiqué ci-dessous, des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de variation des taux d'intérêt.

Instruments financiers composés

Les instruments financiers composés du Groupe correspondent aux emprunts obligataires convertibles en actions.

Emprunts obligataires convertibles en actions

Les emprunts obligataires convertibles en actions à la demande du porteur, et dont le nombre d'actions à émettre ne varie pas,

sont enregistrés comme des instruments financiers composés, avec une composante dette et une composante capitaux propres.

La composante dette de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue (non assorti d'une option de conversion concernant les obligations convertibles). La composante capitaux propres initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante dette. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes dette et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après sa comptabilisation initiale, la composante dette de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres de l'instrument financier composé n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale. Les intérêts, les pertes et profits liés aux passifs financiers sont comptabilisés en résultat. Lors de la conversion, le passif financier est reclassé en capitaux propres et aucun résultat n'est comptabilisé.

6.1.1 Flux de trésorerie de financement

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti conclus par le Groupe. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt, au risque de change et de liquidité (voir note 6.5 Gestion des risques financiers).

Les projets du Groupe ont été exclusivement financés par la mise en place de financements structurés spécifiques à chacun des projets. Chaque projet est hébergé dans une société propre appelée SPV (Special Purpose

Vehicle). Ce financement de projet a pour caractéristique principale d'être basé uniquement sur le modèle économique des projets, et les garanties apportées par le Groupe dans ce cadre sont limitées aux actifs de chacun des projets concernés.

Les holdings du Groupe, qui supportent l'effort de développement du Groupe ainsi que l'effort de capitalisation du savoir-faire des équipes du Groupe, ne supportent pas de risque associé à ces financements. Ces financements de projets sont mis en place grâce

à l'appui que reçoit le Groupe de banques européennes et mondiales de premier rang.

L'évolution des dettes financières du 01/01/2025 au 31/12/2025 est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Augmentation	Remboursement	Variation des intérêts courus & des autres dettes financières	Regroupement d'entreprise + sortie de périmètre	Variation juste valeur	Ecart de conversion	Reclassement	31/12/2025
Emprunts obligataires et financements participatifs	435 872	8 142	-76 268	-2 668	0	0	0		365 078
Emprunts auprès établis. de crédit	805 610	37 655	-79 372	4 951	38	0	-26 079	-109	742 495
Comptes courants d'associés	455 614	172 024	-8 931	1 410	388	0	-18 440	-215 451	386 612
Instruments financiers dérivés - passif	38	0	0	0	0	-18	0	0	20
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	0	0	4	-5	0	0	0	0
Emprunts à courts termes TVA	25	0	0	194	0	0	0	0	220
Dettes locatives	75 400	1 069	-3 932	-57	-211	0	-835	62	71 495
TOTAL	1 772 561	218 889	-168 504	3 834	210	-18	-45 355	-215 498	1 566 120

■ Dettes obligataires

- Himalaya Portfolio a effectué un remboursement intégral des emprunts obligataires pour 22 M€.
- Akuo Energy a remboursé la tranche 2025 de Green Bond pour 45 M€.
- Nouvel emprunt participatif signé en février 2025 par Portosolar d'un montant de 5 M€.
- Nouvel emprunt signé en janvier 2025 par Phoenix pour 3,2M€.

■ Dettes bancaires

- Nouvelles dettes bancaires de 37,7 M€ pour le financement des projets en construction, dont principalement 17,6 M€ pour Grande batterie de Boulouparis et 12M€ pour Himalaya Portfolio.
- Des remboursements d'emprunts intervenus sur plusieurs projets du Groupe, dont notamment :
 - o Tulip Asset pour 12,0 M€ ;
 - o les projets Polesine, Glymont et Minas en Uruguay pour un total de 11,0 M€ ;
 - o Krnovo Green Energy pour 10,0 M€ ;
 - o Akuo Energy SAS au titre du projet PGE pour 5,6 M€ ;
 - o Fujin pour 7,3 M€ ;
 - o Phoenix pour 6,5 M€ ;
 - o Aiolos pour 4,8 M€ ;

■ Ratios bancaires :

Les financements souscrits par le groupe Akuo Energy comportent pour l'essentiel des clauses de ratios financiers devant être respectés pendant la durée de l'emprunt et se décomposant ainsi :

- Loan to Value (LTV) sur les Green bonds devant atteindre un seuil minimal de 60%
- Debt Service Coverage Ratio (DSCR) sur les projets devant atteindre un seuil minimal compris entre 1,05 et 1,15

Conformément aux conventions de crédit, la société doit communiquer chaque année à l'établissement de crédit le respect des ratios financiers. Dans le cas où un ratio serait inférieur

ou égal au seuil défini dans la convention de crédit, le prêteur se verrait le droit de demander le remboursement anticipé de la dette.

Au 31 décembre 2025, certaines clauses du DSCR n'ont pas été respectées, concernant plusieurs financements sans recours de projets pour un total de 59M€ (part en non-courant), dont 22,5M€ pour lesquels un accord de waiver a été donné par le prêteur. Par conséquent la part non-courante des emprunts concernés a été reclassée en court terme.

Le groupe Akuo Energy est en discussion avec les prêteurs pour le solde résiduel et aucun droit du prêteur à exiger un remboursement immédiat n'a été activé.

- Comptes courants d'associés :
 - Les variations des comptes courants d'associés s'expliquent principalement par les opérations intervenues au niveau d'Akuo Energy SAS. Celles-ci incluent notamment une augmentation des dettes intra-groupe de 79 M€, liée au refinancement du Groupe et à l'acquisition de participations minoritaires, partiellement compensée par une diminution de 143 M€ résultant de la conversion de prêts d'actionnaires en capital.
 - Par ailleurs, les apports en comptes courants réalisés par les actionnaires minoritaires sur plusieurs projets en développement ou en construction — notamment Boulouparis — contribuent également à la hausse des comptes courants.

6.1.2 Echéanciers des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2025	A moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires et financements participatifs	365 078	65 323	239 301	60 454
Emprunts auprès établis. de crédit	742 695	180 392	279 167	283 136
Comptes courants d'associés	386 612	0	0	386 612
Instruments financiers dérivés - passif	20	20	0	0
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0	0	0
Emprunts à courts termes	220	220	0	0
Dettes locatives	71 495	5 298	16 683	49 513
TOTAL	1 566 120	251 253	535 152	779 715

(en milliers d'euros)	31/12/2024	A moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires et financements participatifs	435 872	52 988	297 516	85 369
Emprunts auprès établis. de crédit	805 610	106 642	337 712	361 257
Comptes courants d'associés	455 614	0	0	455 614
Instruments financiers dérivés - passif	38	0	38	0
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	1	0	0
Emprunts à courts termes	25	25	0	0
Dettes locatives	75 400	5 288	14 727	55 385
TOTAL	1 772 561	164 944	649 992	957 625

6.1.3 Dettes par devises et par types de taux

Détail par devise

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Euro	Dollar Américain	Autres devises
Emprunts obligataires et financements participatifs	365 078	363 767	-	1 310
Emprunts auprès établis. de crédit	742 695	521 321	188 285	33 089
Comptes courants d'associés	386 612	201 449	172 578	12 585
Instruments financiers dérivés - passif	20	17	-	3
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	-	-	-
Emprunts à courts termes	220	220	-	-
Dettes locatives	71 495	63 394	5 995	2 106
TOTAL	1 566 120	1 150 167	366 858	49 094

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Euro	Dollar Américain	Autres devises
Emprunts obligataires et financements participatifs	435 872	431 541	-	4 331
Emprunts auprès établis. de crédit	805 610	548 956	231 107	25 547
Comptes courants d'associés	455 614	273 889	181 680	44
Instruments financiers dérivés - passif	38	38	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	-	1	-
Emprunts à courts termes	25	25	-	-
Dettes locatives	75 400	66 118	7 158	2 124
TOTAL	1 772 561	1 320 567	419 947	32 047

Détail par nature de taux

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Taux fixe	Taux variable	Dont taux variable couvert
Emprunts obligataires	361 497	361 497	-	-
Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 581	3 581	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit	732 985	251 229	481 756	377 910
Intérêts courus sur Emprunts	9 710	3 792	5 918	-
Concours bancaires courants et emprunts court terme	220	10	209	-
Comptes courants d'associés	381 043	381 043	-	-
Intérêts courus sur comptes courants d'associés	5 570	5 570	-	-
Instruments financiers dérivés - passif	20	20	-	-
Dettes locatives	71 495	71 495	-	-
TOTAL	1 566 120	1 078 236	487 884	377 910

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Taux fixe	Taux variable	Dont taux variable couvert
Emprunts obligataires	429 340	429 340	-	-
Intérêts courus sur emprunts obligataires	6 532	6 532	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit	800 587	256 967	543 620	430 812
Intérêts courus sur Emprunts	5 023	290	4 733	-
Concours bancaires courants et emprunts court terme	26	26	-	-
Comptes courants d'associés	445 408	445 408	-	-
Intérêts courus sur comptes courants d'associés	10 206	10 206	-	-
Instruments financiers dérivés - passif	38	38	-	-
Dettes locatives	75 400	75 400	-	-
TOTAL	1 772 561	1 224 208	548 353	430 812

6.2 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme Equivalents de trésorerie sous la réserve qu'elles ne présentent pas de risques significatifs de variation de valeur en raison de leur nature et qu'elles peuvent être aisément converties en disponibilités du fait de l'existence d'un marché ou d'un acquéreur potentiel (SICAV notamment).

La trésorerie et équivalents comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition et un risque négligeable de variations de valeur. Il s'agit donc principalement des fonds en caisse, des dépôts à vue et de certaines OPCVM.

Les placements à court terme classés en actifs détenus à des fins de transaction sont évalués, à chaque clôture, à la juste valeur correspondant à la valeur de marché. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont directement inscrits en résultat en produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

L'évolution de la trésorerie nette en 2025 est la suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Variation	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	IFRS 5	31/12/2025
Créances financières et placements à court terme	17	73	6	-3	0	0	92
Disponibilités	208 899	11 124	500	-2 588	1 394	0	219 328
Intérêts courus non échus s/ dispo.	66	-60	0	0	0	0	6
Disponibilités	208 965	11 064	500	-2 588	1 394	0	219 334
Trésorerie et équivalents de trésorerie	208 982	11 137	506	-2 592	1 394	0	219 427
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	4	-5	0	0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	21	199	0	0	0	0	220
Concours bancaires (dettes)	22	203	-5	0	0	0	220
Trésorerie au sens du tableau de flux	22	203	-5	0	0	0	220
TOTAL TRESORERIE NETTE	208 959	10 934	511	-2 592	1 394	0	219 207

L'évolution de la trésorerie nette en 2024 était la suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2024	Variation	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	IFRS 5	31/12/2024
Créances financières et placements à court terme	12	174	0	0	-170	0	17
Disponibilités	211 724	-16 085	156	1 159	12 215	-270	208 899
Intérêts courus non échus s/ dispo.	64	2	0	0	0	0	66
Disponibilités	211 788	-16 083	156	1 159	12 215	-270	208 965
Trésorerie et équivalents de trésorerie	211 800	-15 909	156	1 159	12 046	-270	208 982
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	0	0	0	0	0	1
Intérêts courus non échus - passif	36	-15	0	0	0	0	21
Concours bancaires (dettes)	37	-14	0	0	0	0	22
Trésorerie au sens du tableau de flux	37	-14	0	0	0	0	22
TOTAL TRESORERIE NETTE	211 764	-15 895	156	1 159	12 046	-270	208 959

6.3 Résultat financier

6.3.1 Coût de l'endettement

Le coût financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes sur les actions préférentielles remboursables, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

6.3.2 Autres produits et charges financières

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

(en milliers d'euros)	2025	2024
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4 843	6 484
Coût de l'endettement financier brut	-93 816	-91 690
Coût de l'endettement financier net	-88 974	-85 206
Gains de change	2 003	3 576
Produits de cession de titres	28 857	4 177
Autres produits financiers	9 470	10 678
Reprises de dépréciations d'actifs financiers	873	3 213
Autres produits financiers	41 203	21 644
Pertes de change	-2 236	-2 828
VNC des titres cédés	-23 891	2 232
Dotations aux dépréciations relatifs aux projets abandonnés	-14 183	-1 366
Abandons de créances	-6 555	-4 276
Autres charges financières	-36 235	-4 726
Pertes liées aux changements de contrôle	37 374	1 747
Autres charges financières	-45 725	-9 218
TOTAL	-93 497	-72 780

Les autres produits financiers réalisés en 2025 sont principalement liés aux transferts de charges financières des projets au Portugal pour un total de 6,2M€, aux produits de cession des titres Calao pour 28 M€.

La VNC des titres cédés correspond à la dépréciation des titres Sunstyle pour 0,5 M€, Akuo Afrique pour 19,3M€, Akuo Ukraine pour 0,5M€ et 4 sociétés liquidées en Grèce pour 2,1 M€.

En 2025, les dotations aux dépréciations concernent principalement les dépréciations des titres Bennington et Escalade aux États-Unis pour 8,6 M€ et la dépréciation des comptes courants sur plusieurs projets pour un montant total de 5,2 M€.

En 2025, les autres charges financières ainsi que les gains liés aux changements de contrôle résultent principalement des indemnités liées à la cession CALAO, ainsi que des opérations de déconsolidation et de cession de sociétés classées en "Out-of-Perimeter Entities", dans le cadre du mécanisme de pass-through.

6.4 Instruments dérivés financiers

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

Le Groupe utilise des instruments dérivés tels que des swaps, pour couvrir son risque de taux. Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Tout profit ou perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est, selon le principe général, comptabilisé immédiatement en résultat net à moins que le dérivé soit un instrument de couverture désigné et efficace. Dans ce dernier cas, le moment de la comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte notamment le niveau des taux d'intérêt et le risque de crédit des contreparties du swap. Le recours à ces swaps constitue un élément destiné à limiter la volatilité du résultat du Groupe. Le taux d'emprunt retenu dans chacun des plans d'affaires des projets intègre l'effet de ces swaps.

Comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments dérivés (swap) pour couvrir ses risques de taux et a opté pour la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Le Groupe utilise des instruments dérivés (achat/vente à terme) pour couvrir son risque de change et a également opté pour la comptabilité de couverture.

Le montant du cumul porté dans la réserve de couverture de flux de trésorerie doit être traité comme suit :

- Lorsqu'une transaction prévue conduit à comptabiliser ultérieurement un actif/passif non financier ou qu'une transaction prévue couverte portant sur un actif/passif non financier devient un engagement ferme auquel est appliquée la comptabilité de couverture de juste valeur, l'entité doit sortir le montant de la réserve de couverture de flux de trésorerie et l'incorporer au coût initial ou à la valeur comptable de l'actif ou du passif couvert. Il ne s'agit pas d'un recyclage susceptible de porter incidence sur le résultat ;
- Dans le cas des autres couvertures de flux de trésorerie, le montant doit être sorti de la réserve de couverture de flux de trésorerie et comptabilisé en résultat net au titre du recyclage dans la (ou les) période(s) où les flux de trésorerie attendus qui sont couverts impactent le résultat net ;
- Toutefois, si le montant est une perte et que l'entité s'attend à ne pas pouvoir la recouvrer, en tout ou partie, au cours de périodes futures, le montant correspondant à la partie qu'elle s'attend à ne pas pouvoir recouvrer doit être recyclé immédiatement au compte de résultat.

Les critères retenus par le Groupe pour la qualification d'un instrument dérivé comme opération de couverture de flux de trésorerie

sont ceux prévus par la norme IFRS 9, c'est-à-dire :

- Les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à cette relation ;
- Une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture, sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture ;
- Et la relation de couverture remplit tous les critères d'efficacité suivants :

- Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
- L'effet du risque de crédit n'est pas l'élément dominant dans les variations de valeur qui résultent de cette relation économique ; et
- Le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est approprié, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les poids de l'élément couvert et de l'instrument de couverture qui pourrait créer un biais systématique de l'inefficacité aboutissant à des impacts comptables incohérents avec l'objectif de la comptabilité de couverture.

Couverture de flux de trésorerie futurs

Les instruments dérivés de taux d'intérêt existant au 31 décembre 2025 sont pour la plupart désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

Les actifs et passifs dérivés désignés en tant que couverture de flux de trésorerie sont présentés dans le tableau suivant :

Société / Contrepartie couverture (en milliers d'euros)	Notionnel	Date début contrat	Durée (ans)	Échéance	Juste Valeur active décembre 2024	Juste Valeur active décembre 2025	Juste Valeur passif décembre 2024	Juste Valeur passif décembre 2025	Variation de Juste valeur - impact résultat	Variation de Juste Valeur - impact en autres éléments du résultat global
FPV Hamaha / Caisse d'Epargne et Prevoyance IDF	3 588	mars-23	20	déc.-43	798	860	-	-	-	62
Kwita Wije/ Banque de Nouvelle-Calédonie & Caisse d'Epargne IDF	5 079	juin-22	23	mai-45	643	811	-	-	(21)	147
Agrienergie de Ouaco / BNP	6 095	déc.-20	19	déc.-39	697	749	-	-	-	51
Phoenix / Banque Postale & Natixis	111 024	févr.-21	14	janv.-35	11 205	10 117	-	-	-	(1 088)
FPV Janar / Natixis	8 032	août-21	21	août-42	1 166	1 332	-	-	-	166
Energie du Gatinais 2 / Natixis	20 858	sept.-21	20	août-41	3 498	3 722	-	-	-	223
FPV Lesport / Natixis	12 758	oct.-22	17	oct.-39	567	639	-	-	-	71
Fujin / SG & Natixis	9 596	juin-20	7	déc.-27	(3)	(3)	-	5	-	(5)
FPV La Broue / Natixis	3 101	janv.-20	16	mars-36	372	345	-	-	-	(26)
Laudun Energy / Bred	641	déc.-08	18	déc.-26	-	-	36	10	-	26
Generacion Eolica Minas SA / KfW-Förderbank	23 647	août-13	16	mars-29	976	308	-	-	-	(577)
Aiolos / Erste Bank	18 549	déc.-14	15	déc.-29	1 221	825	1	1	-	(396)
Krnovo Green Energy / KfW-Förderbank	34 328	juin-16	12	déc.-28	347	233	(0)	(0)	-	(114)
Syndicat Holdeco / CEPAC	2 258	déc.-16	12	nov.-28	94	57	-	-	-	(37)
Pierrefonds Holco / CEPAC	2 250	nov.-16	12	déc.-28	98	60	-	-	-	(38)
Polesine / CAIXA	13 489	août-17	15	sept.-32	1 334	672	-	-	-	(528)
Glymont / KfW-Förderbank	27 809	oct.-15	16	août-31	1 274	429	-	-	-	(726)
Akuo Tulip Asset / Natixis	22 650	mars-18	14	févr.-32	952	833	1	1	-	(119)
Parc Solaire Bousquet d'Orb / Natixis	7 011	sept.-18	20	sept.-38	408	492	-	-	(83)	-
Eolicos Del Caribe / IFC	39 062	oct.-18	16	juin-34	1 317	68	0	0	0	(1 140)
Total	371 826				26 963	22 546	38	17	-105	-4 047

6.5 Gestion des risques financiers

Il incombe au Conseil de Surveillance de superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe avec l'appui du Comité Audit et Risques. Le Comité d'Audit et des Risques a un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil de Surveillance entrant dans le domaine de ses missions et soumet au Conseil de Surveillance ses avis, propositions et/ou recommandations en matière d'élaboration, de contrôle des informations comptables et financières et de traitement des risques susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs du Groupe.

Le Groupe a également créé un organe intermédiaire (le Comité exécutif - « COMEX »)

chargé de suivre et de remonter l'ensemble des points, transactions et opérations qui nécessitent l'effort commun de plusieurs services. Ce comité a pour particularité d'être composé de l'ensemble des responsables de services du Groupe (fonctions opérationnelles et support).

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les

Les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Chaque projet suivi dans le Groupe est sous la responsabilité d'un responsable opérationnel qui est accompagné d'un contrôleur en charge de s'assurer du contrôle des coûts et du bon suivi de l'ensemble des obligations contractuelles auxquelles les projets sont soumis.

6.5.1 Risques de change

Le Groupe génère, via son activité, des cash flows libellés dans la même monnaie que son endettement. En effet, il est prévu que pour chaque société projet, celle-ci soit financée dans la même devise que celle des cash flows futurs qu'elle générera. Ceci permet au Groupe de n'avoir qu'une exposition limitée à son effort de développement dans des zones hors euro, qui ne représente pas un impact significatif aux bornes du Groupe. Les

6.5.2 Risques de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe correspond aux financements de ses besoins futurs (projets découlant de l'activité de développement et besoins généraux du Groupe). Le risque de liquidité est ainsi le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations à l'échéance ou dans des conditions normales. La direction gère la liquidité du Groupe sur la base de prévisions des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans des établissements financiers européens réglementés de premier plan. Le modèle de croissance du Groupe consiste à développer des projets de

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués d'emprunts.

L'objectif principal de ces instruments financiers est de financer les activités opérationnelles et les projets du Groupe. Le Groupe détient d'autres instruments financiers tels que des créances ou dettes d'exploitation générées par ses activités. Les risques principaux liés aux instruments financiers du Groupe sont donc le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie et le risque de contrepartie.

Les transactions entre zones devises sont donc limitées et, à ce titre, le risque de change est sensiblement réduit.

Au 31 décembre 2025 :

- 29 % du total du bilan est libellé dans une devise autre que l'Euro ;
- 27 % de l'endettement financier est libellé dans une devise autre que l'Euro.

centrales de production d'électricité dont le financement est assuré par des financements de projets sans recours et par l'utilisation de « prêts relais » durant la période de construction. Les délais de finalisation des dossiers de financement sont stables même s'ils restent relativement longs.

La quasi-totalité des financements de projets prévoit des clauses d'exigibilité anticipée notamment en cas de non-respect d'un niveau minimum de couverture du service de la dette de la société de projet au regard de ses revenus, mesuré par un ratio dit « DSCR » (Debt Service Coverage Ratio), « HDSCR »

(Historical Debt Service Cover Ratio) ou « FDSCR » (Forecast Debt Service Cover Ratio). La clause d'exigibilité anticipée se déclenche en général lorsque le ratio devient inférieur ou égal à 1.

6.5.3 Risques de contrepartie

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe a mis en œuvre une politique de quantification et de gestion du risque de contrepartie. Cette politique de gestion, centralisée au siège pour l'ensemble des entités du Groupe, s'articule autour de trois axes majeurs : le risque d'impayé, le risque de non-exécution des engagements contractuels d'un tiers envers le Groupe et le risque lié à la trésorerie et aux financements.

Risques d'impayé

La répartition de la base clients du Groupe montre une forte dépendance aux clients externes. Néanmoins, dans le cadre de sa maîtrise du risque d'impayé, le Groupe veille à ne travailler qu'avec des acteurs d'envergure du marché de l'énergie.

Pour son activité en France, le Groupe bénéficie, dans le cadre des missions de service public prévues par le code de l'énergie, du rachat de l'électricité produite par les entreprises locales de distribution (ELD), lorsque les installations sont raccordées à leur réseau. Ce rachat est réalisé à des conditions définies par les pouvoirs publics.

Au 31 décembre 2025, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 219M€ et la dette financière à 1 566M€ (voir en notes 6.2 Trésorerie et équivalent de trésorerie et 6.1.1 Flux de trésorerie de financement).

Pour les activités à l'international, le risque d'impayés est systématiquement étudié et discuté avec les investisseurs et les banques, afin de s'assurer de maîtriser ce risque.

Risques de non-exécution des engagements contractuels

La diversification des sources d'approvisionnement est considérée comme une des priorités du Groupe. Ce processus de contractualisation en direction d'acteurs de référence lui permet de sécuriser ses approvisionnements dans un contexte de forte demande.

Risques liés à la trésorerie et aux financements

Les risques liés aux instruments de financement constituent la plus large part de son exposition aux risques de contrepartie.

Dans le cadre de sa politique de gestion, le Groupe s'engage à ne faire appel qu'à des grands établissements de crédit.

6.5.4 Risque de taux

Le financement des projets mis en œuvre par le Groupe implique un recours important à l'endettement. Une hausse significative des taux d'intérêt peut donc avoir un impact sur la rentabilité des projets futurs du Groupe.

Le Groupe utilise des swaps de taux pour couvrir le risque lié aux variations des taux d'intérêt. La mise en place de ces swaps de taux permet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe et de se prémunir contre une fluctuation du montant des intérêts à acquitter.

Ventilation des emprunts par taux avant et après incidences des instruments de couvertures :

2025 - (en milliers d'euros)	Structure initiale de la dette	Incidence des instruments de couvertures	Structure de la dette après couverture	%
A taux fixe	1 078 236	377 910	1 456 146	93%
A taux variable	487 884	-377 910	109 974	7%
TOTAL	1 566 120	0	1 566 120	

2024 - (en milliers d'euros)	Structure initiale de la dette	Incidence des instruments de couvertures	Structure de la dette après couverture	%
A taux fixe	1 224 208	430 812	1 655 021	93%
A taux variable	548 353	-430 812	117 541	7%
TOTAL	1 772 561	0	1 772 561	

Le détail des dettes financières du Groupe au 31 décembre 2025 est présenté en note 6.1.3 Dettes par devises et par types de taux.

7 Capitaux propres

7.1 Capital social et prime d'émission

Principe comptable

Les actions ordinaires sont enregistrées en tant qu'instrument de capitaux propres. Les coûts afférents à des émissions de tels titres sont comptabilisés en déduction du produit de l'émission.

Actions de préférence

Les actions de préférence au sein du Groupe ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas afin de déterminer si leur émission doit être inscrite en dettes ou en capitaux propres. Au 31 décembre 2024, les actions ainsi émises avaient été enregistrées en capitaux propres compte tenu, notamment, du fait qu'elles sont non remboursables et que le versement du dividende prioritaire assorti à ces actions est subordonné au principe de souveraineté des assemblées générales.

Le 3 juillet 2025, les 282 443 actions de préférence ADP 1 et ADP 2 existantes ont été converties en actions ordinaires, le rapport de conversion ayant été de 1 action ordinaire pour une action de préférence.

Capital social

Par décision de l'Associé Unique du 15 décembre 2025, le capital a été augmenté de 1 273 358 234 actions nouvelles d'un nominal de 0,24 euros, entièrement souscrites par l'Associé unique par voie de compensation de créance liquide et exigible, soit un montant de 305,6 M€.

Au 31 décembre 2025, le capital social est donc composé de 1 280 855 675 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,24 €, entièrement libérées et représentant 307,4 M€. La prime d'émission s'élève à 56,7 M€.

7.2 Réserves consolidées

Elles sont notamment constituées de :

- La réserve de conversion qui comprend l'ensemble des écarts de change issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger ;
- La réserve de juste valeur des instruments dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture de flux de trésorerie ;
- La réserve de réévaluation à la juste valeur des immobilisations corporelles ;
- La composante « capitaux propres » des obligations convertibles correspondant à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « passif ».

7.3 Participations ne donnant pas le contrôle

La variation des participations ne donnant pas le contrôle est notamment liée :

- Aux bénéfices de la période : + 7,3M€ ;
- Aux variations de juste valeur des instruments financiers : - 1,3M€ ;
- Aux dividendes versés : - 8,2M€
- À l'incidence des mouvements de périmètre et autres : + 5,7M€.

7.4 Autres éléments du résultat global

Tous les éléments dans les tableaux ci-dessous correspondent aux gains et pertes cumulés au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 :

Juste valeur des instruments de couverture	31/12/2025		31/12/2024 *	
	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle
Réserves à l'ouverture	15 902	6 370	22 448	8 657
Variations de juste-valeur	-11 839	-1 329	-6 326	-1 959
Variations de % d'intérêts	2 231	-2 252	-220	-328
Réserves à la clôture (A)	6 293	2 789	15 902	6 370

Gains et pertes actuels sur avantages postérieurs à l'emploi	31/12/2025		31/12/2024 *	
	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle
Réserves à l'ouverture	995	4	785	3
Variations de juste-valeur	417	0	210	0
Variations de % d'intérêts	5	-4		
Réserves à la clôture (B)	1 417	-1	995	4

Autres éléments du résultat global	31/12/2025		31/12/2024 *	
	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle
Réserves brutes (A) + (B)	7 710	2 788	16 897	6 374
Effets d'impôts différés associés	3 736	451	3 131	578
Réserves nettes d'impôts	11 446	3 240	20 028	6 951

(*) Les chiffres de 2024 ont été retraités à la suite du changement de méthode comptable relatif aux immobilisations corporelles, voir la note 1.4.

8 Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques. Ces engagements, dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlent de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif. Parmi ces obligations, il convient de mentionner :

Provisions pour démantèlement

Pour les installations éoliennes et solaires, des provisions pour démantèlement sont constituées en fonction des dispositions légales et réglementaires et des conditions d'occupation des terrains ou des toitures. Des provisions sont comptabilisées en fonction des baux définissant si l'opération de démantèlement des terrains ou des toitures incombe au Groupe.

La méthode utilisée par le Groupe pour déterminer la provision pour démantèlement pour les projets qui ont été construits est la suivante :

- Pour l'éolien français, au regard des changements réglementaires (Arrêté du 26 août 2011, NOR DEVP1120019A) une provision est systématiquement enregistrée dans les comptes pour les projets français. Cette dernière correspond à 50 milliers d'euros par turbine installée.
- A l'international, cela dépend de la réglementation du pays dans lequel le projet est implanté ainsi que des contrats de location des baux sur lesquels les éoliennes sont implantées.

- Pour le solaire, la reconnaissance d'une provision est examinée au cas par cas, en l'absence de disposition légale. La nécessité ou non de passer une provision pour démantèlement dans les comptes de la société est fonction des obligations contractuelles, principalement propres aux baux emphytéotiques signés avec les propriétaires terriens. Lorsque les coûts de démantèlement incombent au Groupe, une provision est enregistrée dans les comptes à raison de 30 milliers d'euros par MW installé.

Provisions pour litiges

Dans le cadre normal des activités du Groupe, des litiges peuvent naître avec des tiers et des procédures peuvent être engagées. Des provisions sont déterminées, le cas échéant, en fonction de l'appréciation des risques attachés à chaque dossier, lorsqu'une estimation du coût est possible.

Provisions pour pensions et retraites

Voir note 3.3.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Incertitudes relatives à l'évolution de l'environnement

Le marché des énergies renouvelables dépend principalement des coûts des investissements, des coûts de financement, des conditions tarifaires existantes et d'éventuelles subventions.

Certains de ces éléments dépendants des finances publiques pourraient avoir en Europe un impact négatif sur le développement de l'activité (moratoire sur le tarif d'obligation d'achat du photovoltaïque en France, incertitudes liées au tarif éolien en France...).

Litiges du Groupe

Des provisions pour litiges et honoraires de conseil sont par ailleurs constatées au titre de

procédures impliquant certaines filiales dans le cadre de leur activité de développement, construction ou exploitation de projets, en ligne avec l'évaluation des risques associée.

L'évolution des provisions du 01/01/2025 au 31/12/2025 est la suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Dotations	Reprises	Variations de juste-valeur	Autres variations	Variations de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2025
Provisions pour pensions et retraites	1 448	367	0	-557	0	-104	-6	1 148
Autres provisions pour risques	16 934	8 224	-6 012	0	3 303	-14 774	-461	7 214
Provisions pour démantèlement et provisions pour restauration de sites	7 463	339	0	0	391	-32	-220	7 941
Provision pour risque fiscal	270	0	0	0	0	0	0	270
Provisions sur les titres des entreprises mises en équivalence	11 399	0	0	0	0	0	0	11 399
TOTAL	37 513	8 930	-6 012	-557	3 694	-14 910	-686	27 972

L'évolution des provisions du 01/01/2024 au 31/12/2024 était la suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2024	Dotations	Reprises	Variations de juste-valeur	Autres variations	Variations de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2024 *
Provisions pour pensions et retraites	1 449	291	0	-281	-10	0	0	1 448
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	2 600	10 613	-3 224	0	1 109	0	173	11 271
Provisions pour démantèlement et provisions pour restauration de sites	7 403	205	-150	0	-100	0	105	7 463
Provision pour risque fiscal	0	270	0	0	0	0	0	270
Provisions sur les titres des entreprises mises en équivalence	12 449	0	0	0	4 614	0	0	17 062
TOTAL	23 900	11 378	-3 374	-281	5 613	0	278	37 513

(*) Les chiffres de 2024 ont été retraités à la suite du changement de méthode comptable relatif aux immobilisations corporelles, voir la note 1.4.

Les autres provisions pour risques correspondent principalement à des provisions constituées par Akuo Energy à hauteur de 3,9 M€, au titre de garanties maison mère accordées à des projets en Espagne, ainsi qu'à des provisions pour divers litiges, pour un montant total de 1,9 M€.

Les provisions sur les titres des entreprises mises en équivalence correspondent principalement à l'enregistrement par le Groupe d'une provision pour risques et charges de la quote-part de perte des sociétés mise en équivalence dans la mesure où il est exposé aux pertes au-delà de son investissement.

9 Impôts sur le résultat

Principes comptables

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2025	2024 *
Impôts courants de la période	-12 078	-12 366
Impôts différés afférents aux différences temporelles	196	-6 588
TOTAL	-11 882	-18 954

9.1 Effets significatifs des mesures fiscales en vigueur

Le groupe n'a pas connu de grand changement concernant la fiscalité qui lui a été applicable en France au titre de l'exercice 2025.

Le taux d'impôt sur les sociétés n'a pas été modifié en France. L'ensemble des sociétés françaises du groupe Akuo Energy ont donc été soumises à un impôt sur les sociétés calculé sur la base d'un taux à 25% en 2025.

Par ailleurs, conformément à l'article 54 de la loi de finances pour 2023 n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 qui instaure une contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité prélevée sur les revenus de marché tirés de la fourniture d'électricité entre le 1er juillet 2022 et le 31 décembre 2023 et

conformément aux mesures mises en place par le décret n° 2023-522 du 28 juin 2023 les filiales du groupe Akuo Energy entrant dans le champ d'application de cette contribution ont déclaré les sommes soumises à cette contribution et payé les acomptes dus. La loi de finances pour 2024 a prorogé la durée d'application de la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité débutant le 1er janvier 2024 et s'achevant le 31 décembre 2024 avec une application portant sur une base imposable réduite.

Ce dispositif n'a pas été reconduit au titre de l'exercice 2025.

9.2 Intégration fiscale

L'ensemble Akuo Energy comprend, en 2025, trois groupes d'intégrations fiscales dont Akuo SAS, Fujin et Akuo Tulip Assets sont les sociétés mères.

Les périmètres des intégrations sont ajustés selon les opportunités identifiées, conformément aux règles en vigueur.

Conformément aux conventions d'intégration applicables, chaque filiale contribue au paiement de l'impôt à hauteur de l'impôt théorique calculé comme si elle avait été imposée séparément.

9.3 Charge d'impôts

En 2025, le rapprochement entre le taux d'imposition théorique, qui est le taux légal applicable aux sociétés françaises, y compris la contribution sociale de 3,3 %, et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024 *
Résultat des activités poursuivies	- 23 055	- 54 272
Quote-part des sociétés mises en équivalence	5 399	- 2 199
Résultat net des entreprises intégrées hors sociétés mise en équivalence	- 28 454	- 52 073
Charge d'impôts	- 11 882	- 18 954
Résultat avant impôts	- 16 572	- 33 119
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Impôt théorique	4 280	8 553
Rapprochement :		
Effet des différences de taux entre le taux normal et le taux applicables dans les juridictions françaises ou étrangères	2 290	1 746
Effet des changements de taux	- 384	- 72
Utilisation d'impôts différés non constatés antérieurement	6 431	4 850
Impôts différés non constatés ou désactivés	- 46 428	- 41 404
Effet des différences permanentes	20 589	10 297
Crédit d'impôts et abattements	3 587	1 027
Effet des autres taxes assimilées à l'impôt sur le résultat	- 2 247	- 3 951
Impôt effectivement comptabilisé	- 11 882	- 18 954

(*) Les chiffres de 2024 ont été retraités suite à un changement de méthode comptable relatif aux immobilisations corporelles, appliqué conformément à IAS 16.

9.4 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés et comptabilisés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale correspondante, à l'exception de cas prévus par la norme IAS 12 - *Impôts sur les résultats*. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés. La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée à partir de la modélisation des résultats futurs et en tenant compte des stratégies fiscales que le Groupe est amené à mettre en œuvre.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la

base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits fiscaux et autres crédits d'impôt. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les autres éléments du résultat global, selon l'élément auquel il se rapporte.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises, à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le

Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. Ils peuvent toutefois l'être en cas de probabilité de recouvrement estimée suffisante.

Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

Les impôts différés par catégorie de différences temporelles se répartissent comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024 *
Instruments financiers dérivés (SWAP)	-4 731	-6 951
Déficits reportables	21 997	25 507
Retraitement des centrales	-28 619	-28 885
Autres retraitements (dont subventions d'investissement et opérations internes)	-3 531	-4 133
Impôts différés nets	-14 883	-14 463
Impôts différés actif	27 989	21 196
Impôts différés passif	42 872	35 659
Impôts différés nets	-14 883	-14 463

(*) Les chiffres de 2024 ont été retraités suite à un changement de méthode comptable relatif aux immobilisations corporelles, appliqué conformément à IAS 16.

La variation des impôts différés s'analyse comme suit :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024 *	dont impact réserves	Dont impact résultat
Déficits reportables	21 997	25 507	-1 240	-2 270
Autres retraitements	1 303	2 210	-1 087	180
Compensation des impôts différés passifs	4 688	-6 521		11 209
TOTAL	27 989	21 196	-2 327	9 119

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024 *	dont impact réserves	Dont impact résultat
Retraitement des centrales	28 619	28 885	-815	549
Instruments financiers dérivés (SWAP)	4 731	6 951	-549	-1 671
Autres retraitements	4 834	6 343	-737	-770
Compensation impôts différés actifs	4 688	-6 521		11 209
TOTAL	42 872	35 659	-2 102	9 317

(*) Les chiffres de 2024 ont été retraités suite à un changement de méthode comptable relatif aux immobilisations corporelles, appliqué conformément à IAS 16.

Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose de 290,8 M€ de déficits fiscaux reportables. Sur la base des éléments disponibles, seuls 91,8 M€ présentent une probabilité suffisante de récupération, conformément à IAS 12. Un impôt différé actif de 22 M€ a été reconnu sur cette partie uniquement.

10 Catégories et hiérarchie de juste valeur d'actifs et passifs financiers

Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cotations observées sur un marché actif ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables (autres que des données de niveau 1) ;
- Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables.

Compte tenu de leur nature à court terme, la valeur comptable des actifs et passifs courants est considérée comme une valeur approximative de leur juste valeur.

Hiérarchie IFRS 13	Valeur au bilan 2025 selon IFRS 9			31/12/2025	31/12/2024	
	Coût amorti	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan	Valeur au bilan	Juste Valeur
Actifs financiers non-courants						
Actifs financiers non-courants	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de taux :	0	21 223	105	21 327	32 864	32 864
Dérivés désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie Niv. 2	0	21 223	105	21 327	32 864	32 864
Dérivés désignés comme instrument de couverture de juste valeur Niv. 2	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers non-courants	80 659	0	0	80 659	125 475	125 475
Actifs financiers courants						
Actifs financiers courants	8 688	0	0	8 688	12 528	12 528
Créances clients et autres débiteurs	84 252	0	0	84 252	84 036	84 036
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	219 427	219 427	208 982	208 982
Passifs financiers non-courants						
Emprunts bancaires non courants	562 303	0	0	562 303	698 969	698 969
Comptes courants d'associés et parts des investisseurs classées en dettes non courantes	386 612	0	0	386 612	455 614	455 614
Instruments dérivés de taux :	0	0	0	0	38	38
Dérivés désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie Niv. 2	0	0	0	0	38	38
Dérivés désignés comme instrument de couverture de juste valeur Niv. 2	0	0	0	0	0	0
Autres dettes financières non courantes	365 951	0	0	365 951	453 034	453 034
Passifs financiers courants						
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	63 598	0	0	63 598	68 169	68 169
Emprunts et concours bancaires courants	180 611	0	0	180 611	106 668	106 668
Autres dettes financières courantes	70 641	0	0	70 641	58 276	58 276

11 Autres informations

11.1 Engagements hors bilan donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Cautions et garanties bancaires	239 953	202 035
Cautions et garanties maison mère	37 814	37 136
Engagements donnés liés aux activités opérationnelles	277 767	239 172
Garantie d'actif et passif données en cas d'acquisition/ cession	144 545	54 360
Garantie maison mère dans le cadre d'emprunt bancaire/Obligation	75 356	103 698
Garantie maison mère dans le cadre du financement des projets USA (tax equity)	405 125	458 081
Garantie de la société mère accordée dans le cadre du prêt d'associé relatif au projet Boulouparis	152 291	
Engagements donnés liés aux activités de financement	777 317	616 139
Total	1 055 084	855 311

Les engagements donnés liés aux activités opérationnelles incluent des garanties bancaires et garanties maison mère.

- Les garanties bancaires concernent les garanties de marché, telles que des garanties de bonne exécution (performance bonds) et des garanties de paiement.
- Les garanties maison mère concernent les garanties données afin de garantir la bonne exécution des projets.

Les engagements donnés en lien avec les activités de financement s'inscrivent principalement dans le cadre de la mise en œuvre du financement des projets auprès des établissements de crédit, des actionnaires minoritaires ou des investisseurs de tax equity. Les montants retenus pour la valorisation des engagements présentés au-dessous correspondent à la valeur initiale du contrat.

Par ailleurs, dans le cadre du financement des projets, et en complément des garanties apportées par la maison mère, des sûretés additionnelles sont constituées au bénéfice des établissements de crédit. Celles-ci incluent notamment des hypothèques, des nantisements de titres, des comptes de réserve, des créances professionnelles liées aux contrats de projet (telles que les cessions Dailly), ainsi que des gages sans dépossession sur les centrales et équipements.

11.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions, récapitulées ci-après, sont réalisées au prix de marché.

Comptes de profits et pertes consolidés	Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité		Charges opérationnelles		Produits financiers		Charges financières	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Actionnaire (Akvo SAS/Jasminfra I/Jasminfra II)	1 421	570	-1 604	-1 801	-	-	-12 607	-8 740
Dirigeants mandataires	-	-	-639	-	-	-	-	-
Entreprises associées (entités mises en équivalence)	2 203	8 244	639	448	8 729	10 966	-5 895	-8 302
Total	3 624	8 813	-1 604	-1 353	8 729	10 966	-18 502	-17 042

Etat de la situation financière - actif	Autres actifs financiers		Créances clients et autres débiteurs		Comptes courants d'associés	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Actionnaire (Akvo SAS/Jasminfra I/Jasminfra II)	-	-	1 777	692	-	-
Dirigeants mandataires	-	-	-	-	-	-
Entreprises associées (entités mises en équivalence)	-	-	75 686	63 608	65 482	87 941
Total	-	-	77 463	64 300	65 482	87 941

Etat de la situation financière - passif	Autres dettes financières		Dettes fournisseurs et autres créditeurs		Comptes courants d'associés	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Actionnaire (Akvo SAS/Jasminfra I/Jasminfra II)	-	-	1 642	2 109	141 935	213 139
Dirigeants mandataires	-	-	-	-	-	-
Entreprises associées (entités mises en équivalence)	-	-	55	98	100 857	102 227
Total	-	-	1 697	2 207	242 792	315 366

12 Evènements postérieurs à la clôture

Projets

Depuis le début de l'année 2026, le Groupe a démarré la construction de :

- la centrale FAUX, projet solaire (18 MW) en France.
- SantasBat, projet de stockage *stand-alone*, au Portugal en lien avec le projet solaire Santas (181 MW) en opération et le projet Overequipment Santas en construction

Le groupe a également mis en service :

- les projets solaires Somberton (34 MW) et Saint-Martin-de-la-Mer (11 MW) en France
- le projet solaire Amargilha (147 MW) au Portugal

La guerre en Iran

Concernant le conflit au Moyen-Orient qui a débuté fin février 2026, le Groupe ne constate aucun impact significatif sur ses activités mais demeure attentif à l'évolution de la situation.

13 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe comprend 187 entités consolidées au 31 décembre 2025 (contre 205 entités consolidées au 31 décembre 2024) dont 143 sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale (IG) et 44 selon la méthode de la mise en équivalence (MEQ).

La liste complète des entités consolidées ainsi que les méthodes de consolidation sont présentées ci-dessous :

Entités	Technologie	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2025	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2024	Méthode d'intégration 2025	Méthode d'intégration 2024
France					
ACT-E	Holding	0%	60%	(NC)	(IG)
Agrisol 1A Services	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Akuo Corse Energy Solar	Holding	100%	98%	(IG)	(IG)
Akuo Corse Maintenance	Services	100%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Afrique	Holding	0%	90%	(NC)	(IG)
Akuo Energy Antilles	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Caraibes Innovation	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Corse	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Des Alpes	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Indian Ocean	Holding	100%	88%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Maintenance	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Uruguay	Holding	97%	97%	(IG)	(IG)
Akuo Industries	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Innovations	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Market France	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Saint Charles	Holdco	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Solar	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Trading	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Tulip Assets	Holdco	51%	51%	(IG)	(IG)
Akuo Western Europe And Overseas	Holding	100%	95%	(IG)	(IG)
Austral Energy	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Austral Energy Maintenance	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Bunifaziu	Solaire	100%	90%	(IG)	(IG)
Castellu Energie	Holding	100%	90%	(IG)	(IG)
Ect Energie Les Gabots	Solaire	100%	36%	(IG)	(IG)
Energie du Gatinais	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Energie Du Gatinais 2	Eolien	100%	49%	(IG)	(IG)
Energie du porcien	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Energy Maif T	Holding	51%	48%	(MEQ)	(MEQ)
FPV Avinergy	Solaire	100%	88%	(IG)	(IG)
Eoliennes de Rully	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Eoliennes du Ham	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Eoliennes d'Yvignac	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Ferme D'Akuo 13	Solaire	100%	0%	(IG)	(NC)
Ferme D'Akuo 6	Solaire	51%	48%	(MEQ)	(MEQ)
Fpv Agri-Marguerite	Solaire	51%	48%	(MEQ)	(MEQ)
FPV Agrinerie	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV Bardzour	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
FPV Bouerne	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
FPV Broussan	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Fpv Capu Di Padula	Solaire	12%	11%	(MEQ)	(MEQ)
FPV Chateau	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV D'Export	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV du Plateau	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Fpv Hamaha	Solaire	51%	45%	(IG)	(IG)
Fpv Janar	Solaire	51%	45%	(IG)	(IG)
FPV La Broue	Solaire	100%	95%	(IG)	(IG)
FPV Les Cèdres	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Fpv Lesport	Solaire	51%	45%	(IG)	(IG)
O'mega 2	Solaire	51%	0%	(MEQ)	(NC)
FPV Capo Alle Serre (ex Akuo Soleco 2)	Solaire	12%	0%	(MEQ)	(NC)
Fpv Bras Sec	Solaire	51%	0%	(IG)	(NC)
Stockage ANVI	Solaire	100%	0%	(IG)	(NC)

Entités	Technologie	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2025	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2024	Méthode d'intégration 2025	Méthode d'intégration 2024
France					
Fpv Mignot	Solaire	51%	48%	(MEQ)	(MEQ)
Port Solaire	Solaire	51%	48%	(MEQ)	(MEQ)
Ferme d'Akuo 12 (ex BEP 2)	Solaire	51%	48%	(MEQ)	(MEQ)
Ferme D'Akuo 8	Solaire	51%	48%	(MEQ)	(MEQ)
FPV Lherm	Solaire	67%	67%	(IG)	(IG)
FPV Ligne des bambous	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV Ligne des quatre cents	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV Midi	Solaire	49%	49%	(MEQ)	(MEQ)
Fpv Murellu	Solaire	12%	11%	(MEQ)	(MEQ)
FPV Pascialone	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Fpv Piton Soley SAS	Solaire	100%	88%	(IG)	(IG)
Fpv Ravine Blanche	Solaire	51%	45%	(IG)	(IG)
FPV Saint Auban	Solaire	43%	41%	(MEQ)	(MEQ)
FPV Santa Lucia	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Fujin	Holdco	58%	58%	(IG)	(IG)
Heliade Bellevue	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Kita Holdco	Holdco	0%	45%	(NC)	(MEQ)
Laudun Energy	Solaire	100%	66%	(IG)	(IG)
O'mega 1	Solaire	80%	53%	(IG)	(IG)
O'Mega 1 Bis - ex Ferme D'Akuo 3	Solaire	51%	48%	(MEQ)	(MEQ)
Parc Eolien de Fontaine Macon	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Parc Eolien de Fontaine Macon 2	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Parc Eolien des Vignes	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Parc Eolien du Val de Gronde	Eolien	63%	63%	(IG)	(IG)
Parc Solaire du Bousquet d'Orb	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Phoenix	Holdco	100%	100%	(IG)	(IG)
Pierrefonds Holdco	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Portosolar	Holdco	100%	100%	(IG)	(IG)
Portosolar 2	Holdco	100%	95%	(IG)	(IG)
Rapale	Solaire	91%	89%	(IG)	(IG)
Saint Charles Solaire	Solaire	53%	53%	(IG)	(IG)
SECP Borgo	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
SECP Chemin Canal	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
SECP Creuilly	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
SECP Le Syndicat	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
SECP Mortella	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
SECP Olmo 1	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
SECP Olmo 2	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
SECP Pierrefonds	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Seine et Aube Energie	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Sunstyle International*	Services	0%	50%	(NC)	(MEQ)
Syndicat Holdco	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Tanambo	Services	59%	59%	(IG)	(IG)
Argentine					
Akuo Energy Argentina*	Holding	0%	97%	(NC)	(IG)
Australie					
Akuo Energy Pacific*	Holding	0%	97%	(NC)	(IG)
Granite Hills Wind Farm*	Eolien	0%	85%	(NC)	(IG)
Bulgarie					
Akuo Bulgaria Svoghe	Holdco	46%	46%	(MEQ)	(MEQ)
Akuo Energy Bulgaria	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Centrales Hydroélectriques de Bulgarie	Hydro	90%	90%	(IG)	(IG)
Veze Svoghe	Hydro	46%	46%	(MEQ)	(MEQ)
Chili					
Akuo Energy Chile SPA	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
AKUO PMGD HOLDING SPA	Holding	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
BLUE SOLAR UNO SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
LA HUERTA SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
MVC SOLAR 17 SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
MVC Solar 38 SpA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
SOL DEL SUR 15	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
SOL DEL SUR 2 SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)

NC= Non consolidé

* « Out-of-Perimeter Entities » dans le cadre du Pass-Through Mechanism.

Entités	Technologie	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2025	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2024	Méthode d'intégration 2025	Méthode d'intégration 2024
Chili					
SOL DEL SUR 8	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
SOL DEL SUR 9 SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
ARICA SOLAR GENERACION 2	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
VESPA SOLAR SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
Colombie					
Akuo Energy Colombia*	Holding	0%	100%	(NC)	(IG)
Akuo Energy Servicios Colombia*	Services	0%	100%	(NC)	(IG)
Parque Solar Planeta Rica Sas*	Solaire	0%	50%	(NC)	(MEQ)
Pch Salamina*	Hydro	0%	60%	(NC)	(IG)
PARQUE SOLAR VALLE DEL CAUCA*	Solaire	0%	100%	(NC)	(IG)
Croatie					
Aiolos Projekt	Eolien	100%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Med	Services	100%	90%	(IG)	(IG)
Emirats Arabes Unis					
Akuo Energy Solutions DMCC	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Etats-Unis					
Akuo Energy USA	Holding	100%	98%	(IG)	(IG)
Akuo Us Development	Holding	100%	0%	(IG)	(NC)
Minonk Stewardship Wind	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Bennington Wind Holdco	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
AEM Wind LLC	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Sterling Wind Phase I Holdings	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Sugar Creek Wind	Solaire	100%	98%	(IG)	(IG)
BNB TENNYSON SOLAR LLC	Solaire	60%	98%	(MEQ)	(IG)
Rocksprings Val Verde Wind	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Val Verde Wind Holdco	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Val Verde Wind Holdco II	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Val Verde Wind Holdco III	Holdco	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Grèce					
Akuo Energy Greece	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
ARGYROMYLOS SOLAR	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Eoliki Dytikis Elladas SA	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Kozani Energy Solar	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
POLYZEIKA ENERGY SOLAR	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Thessaloniki Energy Solar Μονοπρωσωπη	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Thessaly Energy Solar Μονοπρωσωπη	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
THETIDIO ENERGY SOLAR SINGLE MEMBER	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
AGROENERGY SOLAR 2	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Adriani Solar 1	Solaire	100%	0%	(IG)	(NC)
Nikiforos Solar 5	Solaire	100%	0%	(IG)	(NC)
Petrousa Solar	Solaire	100%	0%	(IG)	(NC)
THETIDIO STORAGE	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Hong Kong					
Akuo Energy Indonesia Limited	Holding	0%	99%	(NC)	(IG)
Indonésie					
PT Akuo Energy Indonesia*	Holding	0%	100%	(NC)	(IG)
Pt. Aceh Energi Eoliana*	Eolien	0%	50%	(NC)	(MEQ)
Pt. Andalas Tirta Energi*	Hydro	0%	50%	(NC)	(MEQ)
Pt. Java Energi Eoliana*	Eolien	0%	50%	(NC)	(MEQ)
Pt. Java Energi Saterasna*	Eolien	0%	50%	(NC)	(MEQ)
Pt. Majene Energi Bayu*	Eolien	0%	50%	(NC)	(MEQ)
Semesta Energi Bayu*	Eolien	0%	50%	(NC)	(MEQ)
Jamaïque					
Akuo Energy Jamaica Limited*	Holding	0%	100%	(NC)	(IG)
Kosovo					
Cicavica Wind Farm 1	Eolien	100%	90%	(IG)	(IG)
Luxembourg					
Akuo Energy Africa*	Holding	0%	90%	(NC)	(IG)
Akuo Energy Central Europe	Holding	100%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy International	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Solutions	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Ogorje Green	Holdco	100%	90%	(IG)	(IG)
Mali					
Akuo Energy Solutions Mali	Services	0%	100%	(NC)	(IG)
Akuo Kita Solar	Solaire	0%	45%	(NC)	(MEQ)
Akuo Mali Services	Holding	0%	90%	(NC)	(IG)

NC= Non consolidé

* « Out-of-Perimeter Entities » dans le cadre du Pass-Through Mechanism.

Entités	Technologie	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2025	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2024	Méthode d'intégration 2025	Méthode d'intégration 2024
Maurice					
Akuo Austral (Mauritius) LTD	Holdco	51%	45%	(MEQ)	(MEQ)
Akuo Energy (Mauritius) LTD	Solaire	51%	45%	(MEQ)	(MEQ)
Akuo Energy Solution (Mauritius) LTD	Services	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Monténégro					
Krnovo Green Energy	Eolien	51%	46%	(IG)	(IG)
Krnovo Holdco	Holdco	100%	90%	(IG)	(IG)
Nouvelle Zélande					
AKUO ENERGY NEW ZEALAND	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Tararua Solar Limited	Solaire	100%	0%	(IG)	(NC)
Nouvelle-Calédonie					
Agrinergie de Ouaco	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Nouvelle Calédonie	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Focola	Solaire	49%	49%	(MEQ)	(MEQ)
Kwita Wije	Solaire	95%	95%	(IG)	(IG)
GRANDE BATTERIE DE BOULOUPARIS	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Pérou					
Akuo Peru*	Holding	0%	100%	(NC)	(IG)
Pologne					
Akuo Energy Polska	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Perfect Wind Polska	Holding	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
Energia Wiatrowa Strzelce	Eolien	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
Energy Park 44	Eolien	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
Wind Park Alfa	Eolien	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
Portugal					
Akuo Renovaveis Portugal II, LDA	Holding	95%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Services Portugal	Services	95%	90%	(IG)	(IG)
Amargilha Unipessoal Lda	Solaire	100%	90%	(IG)	(IG)
Everest Green Portfolio, LDA	Holdco	97%	93%	(IG)	(IG)
Himalaya Portfolio	Holding	100%	90%	(IG)	(IG)
Revendosol Unipessoal Lda	Solaire	100%	90%	(IG)	(IG)
SOBREPOLV, UNIPessoal LDA	Solaire	95%	90%	(IG)	(IG)
SOBRESANTAS, UNIPessoal, LDA	Solaire	0%	90%	(NC)	(IG)
Solstido Unipessoal Lda	Solaire	97%	93%	(IG)	(IG)
TARRO Lda	Solaire	95%	90%	(IG)	(IG)
SOBREMAR, UNIPessoal, LDA.	Solaire	0%	90%	(NC)	(IG)
SOUSELVENTO, LDA	Solaire	95%	0%	(IG)	(NC)
AMARVENTO, UNIPessoal LDA	Solaire	95%	0%	(IG)	(NC)
AKUO FINANCE LDA	Solaire	100%	0%	(IG)	(NC)
République Dominicaine					
Akuo Dominicana Servicios	Services	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Dominicana	Holdco	46%	46%	(IG)	(IG)
Akuo Holdco	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Icare	Solaire	90%	90%	(IG)	(IG)
Matrisol	Solaire	46%	46%	(IG)	(IG)
Parques Eolicos Del Caribe	Eolien	46%	46%	(IG)	(IG)
Akuopowersol	Solaire	90%	0%	(IG)	(NC)
ENERGY SOLAR DEL ESTE CABRETO 1	Solaire	90%	0%	(IG)	(NC)
Phinie & CO Development	Solaire	46%	46%	(IG)	(IG)

NC= Non consolidé

* « Out-of-Perimeter Entities » dans le cadre du Pass-Through Mechanism.

Entités	Technologie	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2025	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2024	Méthode d'intégration 2025	Méthode d'intégration 2024
Serbie					
Basaid Wind Doo Beograd-Stari Grad	Eolien	50%	45%	(MEQ)	(MEQ)
Matrix Power	Eolien	100%	90%	(IG)	(IG)
Espagne					
Akuo Renovables España*	Holding	0%	95%	(NC)	(IG)
Figsel Trade*	Solaire	0%	95%	(NC)	(IG)
Saresun Trespuntas*	Solaire	0%	95%	(NC)	(IG)
Tregmul Trade*	Solaire	0%	95%	(NC)	(IG)
Ukraine					
Akuo Energy Ukraine Services	Holding	0%	100%	(NC)	(IG)
Uruguay					
Akuo Energy Uruguay Development Services	Services	100%	97%	(IG)	(IG)
Generacion Eolica Minas	Eolien	57%	55%	(IG)	(IG)
Glymont	Eolien	57%	55%	(IG)	(IG)
Micezina	Holdco	57%	55%	(IG)	(IG)
Polesine	Eolien	60%	58%	(IG)	(IG)

NC= Non consolidé

* « Out-of-Perimeter Entities » dans le cadre du Pass-Through Mechanism.